



I. Identités en mouvement



1

La géographie par le bas : Introduction à une aventure collective

Michel Ben Arrous

La Géographie par le Bas désigne, en première approche, une critique de la pensée territoriale dominante. L'hypothèse centrale de ce livre est que les manières dont nous sommes éduqués à voir le territoire, à le concevoir et, partant, à l'organiser, déterminent nos capacités à résoudre les problèmes qui s'y posent.

Il est largement admis, aujourd'hui, que les conceptions de l'espace et du temps sont « socialement construites » au sens où chaque société les élabore en fonction de ses modes de production, de son organisation interne et de ses valeurs (Kern 1983 ; Gregory 1994 ; Deutsch et Reinwald 2002). Ces conceptions deviennent toutefois si familières. Elles acquièrent une telle force d'évidence qu'elles prennent l'importance de faits objectifs. C'est pourquoi elles orientent ou canalisent les processus de reproduction sociale. C'est aussi pourquoi elles sont si fortement contestées lors des moments de grande transformation : quand changent les modes de production économique, les conceptions de l'espace et du temps doivent elles-mêmes changer pour permettre de nouvelles pratiques matérielles de reproduction sociale (Lefebvre 1974 ; Harvey 1990 ; Castells 1998).

Les grandes transformations sont rares. La mondialisation du capitalisme en est une, à l'issue encore incertaine. Cette mondialisation, à la fois comme processus et comme projet, décrit et prescrit en même temps l'érosion d'un ordre ancien, celui des années 1945-1990, fondé sur la démarcation territoriale des États. Comme processus, elle marque une nouvelle phase d'expansion de l'économie de marché, caractérisée, entre autres, par l'hégémonie des politiques pu-

bliques néolibérales, l'accélération des télécommunications et des transactions financières, l'éclatement spatial des sites de production, la précarisation du travail et l'extrême mobilité du capital. Comme projet, elle tend à imposer un nouvel « ordre des choses », dans lequel l'espace des échanges marchands et des transactions financières devrait « naturellement » déterminer les autres dimensions, notamment politiques et culturelles, de la vie en société. Ainsi « délivré » des frottements de l'histoire et des pesanteurs du territoire, l'individu mondialisé atteindrait la légèreté et la vitesse du virtuel : il deviendrait à lui seul un non-lieu permanent (Augé 1992:97-145). Sa dérisoire liberté consisterait alors à se croire dépositaire d'identités en kit, décomposées et recomposables à merci, au gré de ses braconnages parmi les « libres flux » de la consommation de masse (Kureishi 1991 ; Appadurai 1996 ; Saldanha 1999).

Si le concept de mondialisation « sert à quelque chose », pour reprendre la fameuse question de Cooper (2001), c'est bien à disséminer et légitimer en même temps l'image d'un monde de « libres flux », plutôt que de frontières. Ce qui circule désormais le plus « librement », ce sont toutefois les capitaux, à la recherche des coûts de production les plus bas et des retours sur investissement les plus rapides (Obstfeld et Taylor 2004). Or, la circulation du capital n'est jamais uniforme ni indifférenciée.

Ses flux ont une direction, des points d'origine et des points de destination privilégiée. Ils ont une histoire, ils décrivent une géographie, qui ni l'une ni l'autre ne sont des données « naturelles » et qui ne « finissent » pas non plus avec la mondialisation. Leur intensification implique au contraire le renforcement d'inégalités historiquement construites et géographiquement situées, tant entre classes sociales qu'entre nations ou régions du monde.

Des expressions comme « la fin de l'histoire » ou la « fin de la géographie », et toutes les « fins » connexes — « fin » des territoires, des frontières, des États-nations... (Fukuyama 1992 ; O'Brien 1992 ; Badie 1995 ; Bennafla 1999 ; Das 2002) — éludent la dimension conflictuelle, et donc ouverte, de la mondialisation capitaliste. Ce faisant, elles renseignent tout de même sur son horizon idéologique : elles dessinent et appellent un état d'absolu consentement, fondé sur des rapports de pouvoir dont la cristallisation et, surtout, la « naturalisation », disqualifieraient par avance toute possibilité de remise en cause (Bond et Mayekiso 1996 ; Boltanski et Chiapello 1999). Pour les intellectuels africains, un défi majeur est bien de repenser la mondialisation en d'autres termes (Zezeza 2003).

On ne trouvera cependant pas, dans ce livre, de chapitre directement consacré à la mondialisation. Pourquoi ? Simplement, parce que le Groupe multinational de travail (GMT) du CODESRIA sur la géographie par le bas a pris la question par l'autre bout : le territoire. Il s'agit toujours de comprendre comment les conceptions dominantes de l'espace et du temps contribuent aux autres dimensions du social, et comment elles peuvent être contestées. Qu'on l'aborde par les forces réputées motrices de la mondialisation ou par l'inertie du terri-

toire, cette vaste question est celle qu'Edward Said appelait la « lutte pour la géographie » :

De même qu'aucun de nous n'est en dehors ou au-delà de la géographie, aucun de nous n'échappe tout à fait à la lutte pour la géographie. Cette lutte est complexe et intéressante, parce qu'elle n'est pas seulement affaire de soldats et de canons mais aussi d'idées, de formes, d'images et d'imaginaires (Said 1994:6).

Les premiers travaux de géographie par le bas ont commencé au début des années 1990, à une époque de profond scepticisme sur l'avenir de l'État territorial, singulièrement en Afrique. Une dizaine d'années plus tard, les résultats de notre GMT sont publiés dans un contexte sensiblement différent, où s'épuise, face au durcissement d'un grand nombre de frontières étatiques et identitaires, la rhétorique des libres flux mondialisés (Akopari 2000 ; Nyamnjoh 2003).

Faudrait-il, dès lors, poser la lutte pour la géographie en termes dualistes — flux *versus* frontières, mondialisation *versus* territoires ?

Ce serait une erreur intellectuellement confortable. Il suffirait d'objectiver deux modèles — deux idéaux-types qui jamais ne se réalisent pleinement — et de tenir, faussement, chacun d'eux pour l'« antidote » de l'autre (Kuklinski 1990; Boyer et Drache 1996). En situations concrètes, toutefois, la mondialisation amplifie l'inégalité entre les nations, en même temps qu'elle exacerbe, singulièrement dans les périphéries ex-colonisées, la violence inhérente à la construction de l'État territorial. La réalisation de chaque modèle génère des tensions spécifiques. Ces tensions ne sont pas contraires l'une à l'autre mais cumulatives, et elles le sont d'autant plus qu'on s'éloigne des centres de pouvoir, économique ou politique, aspirant à un rayonnement mondialisé. L'État territorial appelle en conséquence, au même titre que la mondialisation capitaliste, une critique à part entière.

L'objectif de notre GMT était de développer un outillage conceptuel permettant d'appréhender les dynamiques de changement social, en Afrique contemporaine, à partir de leurs dimensions territoriales. Tous les membres du groupe n'avaient cependant pas la même compréhension du territoire, et la notion encore imprécise de « géographie par le bas » se prêtait elle aussi à plusieurs malentendus. En précisant peu à peu ces deux notions, nous avons recentré nos champs d'étude autour des idées et des préjugés géographiques, de leur épistémologie, et de leurs rapports avec la violence ou la légitimité politique. Il s'est agi d'une véritable aventure intellectuelle, au sens où nous n'étions jamais sûrs en confrontant nos prémisses théoriques et nos travaux de terrain de conserver ne serait-ce qu'une unité thématique.

La présente introduction propose un bilan de ce cheminement collectif. Elle explicite d'abord la critique du territoire à laquelle nous sommes finalement parvenus, retrace les grandes lignes de son élaboration, puis présente les différentes contributions à ce livre.

Qu'est-ce que la géographie par le bas ?

Qui dit géographie par le bas suppose l'existence d'une géographie par le haut. Nous caractérisons cette dernière par une conception rigide du territoire, fondée sur la pseudo-nécessité de frontières fixes et linéaires, démarquant des souverainetés contiguës et exclusives. Cette conception n'est ni la seule possible, historiquement, ni la mieux adaptée aux dynamiques sociales et inter-sociétales de l'Afrique contemporaine. Aussi, son hégémonie reste incomplète. La géographie par le bas désigne alors la dimension spatiale des dynamiques et processus sociaux qui résistent au principe de découpage territorial, s'y dérobent, le contestent ou le subvertissent.

Deux idées du territoire

Les sciences sociales ont tardé à se saisir du territoire. Jusqu'aux années 1960, ce terme était quasiment réservé aux sciences juridiques et, surtout, à l'éthologie, la science des comportements animaux. Les premiers auteurs à étudier la « territorialité » humaine mettaient en parallèle les conduites de marquage, de défense et de conquête des territoires chez les animaux et chez les hommes. Leur insistance, parfois jusqu'à la caricature, sur l'agressivité de ces conduites, rejoignait l'étymologie classique diffusée par l'empereur byzantin Justinien, pour qui le *territorium* (territoire) dérivait du *jus terrendi*, c'est-à-dire du droit de « terrifier », au sens littéral du terme : inspirer ou répandre la terreur.¹ La biosociologie des années 1960 en tirait une sorte de philosophie naturelle, dont l'évidente faiblesse était d'évacuer les dimensions économiques, historiques, politiques et culturelles propres à l'activité humaine (Ardrey 1967).

Depuis une vingtaine d'années, les usages et les significations du territoire en sciences sociales, toutes disciplines confondues, se sont fortement diversifiés : territoires des États, des collectivités locales, des entreprises, du quotidien, de l'exil... (Tizon 1996 ; Di Méo 1998 ; Storey 2001 ; N'Ggäidé 2004). Le territoire est devenu un terme polysémique, gênant parfois la communication entre chercheurs. Deux acceptions majeures se détachent, cependant, et suffisent à saisir l'objet de notre groupe de travail :

- Le territoire peut désigner, d'une part, l'expression spatiale d'un fait de conscience. Cette première acception, usuelle en géographie sociale, est entrée dans le langage courant, où le mot territoire revêt implicitement un caractère identitaire : le territoire, c'est de l'espace approprié. Dans cette première acception, le territoire d'un groupe humain constitue la dimension géographique de son identité et de son existence collective. Pour risquer une comparaison, « le territoire est à l'espace ce que la conscience de classe est à la classe : quelque chose que l'on intègre comme partie de soi, et que l'on est donc prêt à défendre » (Théry et Brunet 1993:480).

- Le territoire renvoie aussi, d'autre part, à l'idée de surface. On parle de continuité territoriale pour évoquer la possibilité de se déplacer entre deux points quelconques d'un même espace sans avoir à traverser un territoire voisin. Dans cette deuxième acception, on oppose donc le territoire à d'autres formes d'existence géographique, notamment aux réseaux qui se définissent, eux, par le jeu des relations établies entre des points distants, non contigus. Le territoire se présente alors comme un « espace à métrique topographique » (Lévy 2003) ou, en d'autres termes, comme une portion d'espace limitée par des frontières linéaires.

Les deux acceptions ne sont pas équivalentes. La première — le territoire comme fait de conscience — peut être considérée comme universelle et constante dans l'histoire de l'humanité. Il en va différemment du découpage en surfaces, un principe d'organisation historiquement lié à l'essor de la modernité européenne.

Les problèmes commencent lorsqu'on établit une égalité forcée « conscience territoriale = territoire en surface ». On débouche alors sur une vision géopolitique du monde, dans laquelle chaque nation, pour être souveraine, devrait nécessairement se doter d'un territoire clos et exclusif. Cette idée reçue est au cœur, non seulement des relations dites internationales — en fait, interétatiques — mais aussi de toutes les logiques d'« épuration » ethnique (Parekh 1995 ; Dijkink 1996).

Le territoire en surface n'est pourtant qu'une forme spatiale parmi d'autres, dont la pertinence varie selon les conditions historiques (Ruggie 1993 ; Agnew et Corbridge 1995:78-100). Encore balbutiant dans l'empire romain,² le découpage territorial commença à se préciser en Europe avec le déclin du Saint-empire romain germanique — où les papes et les rois catholiques se prévalaient d'un droit sur les personnes — et la mise en place, à son pourtour et sur ses décombres, d'États sécularisés, fondateurs d'un droit sur l'espace.

La dilution du lien chrétien, l'épuisement de l'ordre féodal et l'émergence de la propriété privée foncière ont fait émerger une nouvelle conception européenne des frontières. La fixation des limites, se substituant aux fronts mouvants et relativement imprécis de l'époque médiévale (Guenée 1986), devint alors plus qu'un facteur, mais un moyen d'organiser l'espace. Alliances et allégeances déterminaient naguère des configurations territoriales à géométrie variable : le territoire *se déduisait* des jeux de pouvoir. Il allait désormais les encadrer, au sens propre du terme, et *induire* le déploiement d'un nouveau type d'État : celui-ci devrait maintenant se mouler dans des frontières linéaires, « occuper le terrain » en réduisant les angles morts, projeter son autorité de manière à exercer un contrôle aussi exhaustif que possible.

L'affirmation territoriale des États et l'appropriation privée de la terre se sont appuyées, l'une et l'autre, sur un ensemble de techniques cartographiques relevés et cadastres dont elles stimulèrent le développement. Ces techniques

établissaient doublement le pouvoir : elles en donnaient en premier lieu une mesure topographique et d'autre part le donnaient à voir, à connaître et à reconnaître par ses contours (Buisseret 1992 ; Kain et Baigent 1992 ; Richeson 1996). La précision croissante des cartographes s'inscrivait de surcroît dans un vaste mouvement de sécularisation des savoirs. Couplée aux développements de l'imprimerie, qui assurait la diffusion des cartes et des atlas, elle accompagnait, reflétait et à bien des égards orientait l'émergence de nouvelles formes de curiosité intellectuelle, d'ordre encyclopédique ou classificatoire et d'archivage des connaissances (Godinho 1983).

Les « progrès » de la cartographie devinrent ainsi, sinon une cause directe, du moins une condition de possibilité du nationalisme territorial et des visions impériales modernes (Mukerji 1985 ; Cormack 1997). Les cartes nationales anticipaient en effet, souvent de plusieurs siècles, la réalisation concrète de l'État-nation, forme suprême de l'État territorial (Giddens 1985). En situations coloniales, les terres convoitées et revendiquées sur le papier précédaient également l'occupation effective (Driver 1992 ; Edney 1997). Dans les deux cas, les codes graphiques du découpage en surfaces aidaient à construire des mythes de légitimation.

En symbolisant les territoires à « unifier » ou à « conquérir » par leurs contours et des aplats de couleur, en jouant sur les harmonies de tons et de formes, la cartographie de l'âge classique européen permettait en outre de dissocier la violence du pouvoir étatique de ses conséquences sociales ou morales (Harley 1988). Faisant conventionnellement abstraction des hommes et des femmes qui peuplent et organisent les territoires représentés en surfaces — et contre qui s'exerce la violence de l'« unification » ou de la « conquête » — les cartographes entretenaient au fond l'idée d'« espaces socialement vides » (*Ibid.*, p. 303). L'autorité « scientifique » des représentations en surfaces, leur conformité présumée à la réalité et le pouvoir de persuasion des manipulations graphiques donnaient l'illusion — reconduite, pour l'essentiel, jusqu'à présent (Farah 1986) — que la vérité est dans les cartes : les territoires devraient donc *normalement* leur ressembler, et toute violence exercée à cette fin participerait de la réalisation d'un destin inscrit dans l'ordre non plus divin mais « naturel » des choses (Mukerji 1985 ; Said 1994).

Les sociétés qui n'avaient pas connu, simultanément ou aux mêmes rythmes, la sécularisation du pouvoir politique, l'essor du capitalisme agricole et l'idéalisation du découpage comme principe d'exploration scientifique, accordaient bien moins d'importance à l'établissement de frontières fixes et linéaires. L'idée que de telles frontières puissent prédéterminer l'identité culturelle ou politique des individus (on dit aujourd'hui la nationalité) leur était étrangère, à tous les sens du terme. Avec ou sans États, les neuf dixièmes de la planète continuaient de définir leurs territoires *a posteriori*, par l'extension spatiale et les migrations des groupes en présence.

L'empire des cartes³

Les formations étatiques de l'Afrique ancienne n'ignoraient pas les cadastres, toujours utiles au calcul et à la perception de l'impôt. Les cadastres de l'Égypte pharaonique comptent parmi les plus vieilles « cartes proprement topographiques » connues à ce jour (Fall 1982:16). Les cartes de plus grands espaces, pays ou régions, étaient cependant d'un autre ordre. Les images du monde sculptées sur des bas-reliefs de tombes ou de temples, toujours en Égypte pharaonique, prenaient souvent l'allure d'un Dieu couché, parmi d'autres formes « spéculatives », « non utilitaires et métaphysiques » (*Ibid.*, p.17). Elles relevaient d'une démarche cosmographique, visant à élucider, plus qu'à décrire, les mystères de l'espace et du temps (Shore 1987).

Après les pharaons, et jusqu'à la pénétration coloniale, les cartes retrouvées en Afrique, tous types confondus, sont plus rares qu'en d'autres régions du monde. Il en va de même des traces et indices archéologiques qui pourraient témoigner d'une « activité cartographique endogène » (Stone 1995:5-12). Les représentations cosmographiques peuvent bien sûr s'inscrire et se dire sur une grande variété de supports. De nouveaux courants de recherche s'efforcent d'ailleurs de les débusquer dans la poésie, l'histoire orale, la structuration des paysages, les motifs et les figures géométriques de l'art, de la religion et de l'architecture (Wilks 1992 ; Okoye 1997 ; Hagberg et Tengan 2000 ; Schough 2004). Mais les cartographes de la Renaissance européenne n'avaient pas cette sensibilité : ils s'étonnaient de ne pouvoir disposer de cartes africaines de l'Afrique (Bayenda 2003:4-5). Leurs connaissances du continent, de ses rivages ou de l'intérieur saharien, étaient pour l'essentiel tirées des intuitions du vieux Ptolémée, mort en l'an 150, des cartes maritimes dressées par les navigateurs chinois, et des relations de voyage de géographes arabes et persans (Chang 1970 ; Fall 1982 ; Tolmacheva 1991). S'y ajoutaient, entre le XIV^e et le XVI^e siècle, les informations communiquées par les communautés chrétiennes d'Éthiopie, sollicitant des alliances contre la progression de l'islam (Woldeghiorghis 2002:40).

Pourquoi donc les sociétés africaines laissaient-elles à d'autres le soin de représenter leurs espaces ? Pourquoi n'élaboraient-elles pas elles-mêmes de cartes « scientifiques » ? Un premier argument raciste voulut qu'elles n'en fussent pas capables. Dès le XIII^e siècle, et pour au moins un demi-millénaire, le souci d'exactitude cartographique fut vu, dans l'Europe devenant moderne, comme l'apanage des « races blanches » et de leurs « civilisations supérieures » (Bayenda 2003:10). Un deuxième argument voulut au XIX^e siècle doter les peuples « exotiques » d'un sens inné de l'orientation. Dans des conditions écologiques aussi « extrêmes », vues d'Europe, que les déserts de sable ou la forêt dense, la capacité des guides locaux à dessiner dans le sable ou l'argile des cartes d'itinéraires, provisoires et vite effacées, était volontiers attribuée à des dispositions biologiques (*Ibid.* pp.35-51).

La rareté relative des cartes anciennes en Afrique s'explique plus simplement. Il suffit de reformuler la question : pourquoi les sociétés africaines auraient-elles dû dresser des cartes conformes aux canons de la modernité européenne ? Elles n'avaient, récemment encore, pas grande raison de le faire.

Une nouvelle de l'écrivain soudanais Jamal Mahjoub, intitulée *The Cartographer's Angel*, souligne les limites de l'écriture cartographique. Les habitants d'un village actuel tentent, dans cette nouvelle, de construire une carte pour déterminer l'origine d'un étranger mystérieusement décédé (Mahjoub 1993). Un cartographe les aide à dessiner « correctement » la région, avec ses routes, ses voies ferrées, et même ses lignes électriques et conduites d'eau. Mais les villageois restent sur leur faim : « Où sont les anges, les génies, où sont les esprits des ancêtres, où sont la bonne et la mauvaise fortune ? ».

La nouvelle de Mahjoub illustre bien l'opposition de deux catégories de préoccupations différentes. Le souci d'« imitation » du topographe collant au plus près à la « matérialité du monde commun et perceptible et les logiques cosmographiques renversant » cette même matérialité pour en « saisir l'essence ne s'accordent « ni dans leur production ni dans leur utilisation » (Fall 1982:17).⁴

Issues d'un concours de circonstances propre à l'accouchement, dans la longue durée, de la modernité européenne, les conceptions et les représentations du territoire en surface se sont diffusées au reste du monde au rythme des conquêtes coloniales. De fait, la production cartographique africaine ne devient sensible qu'à partir du dernier tiers du XIXe siècle, avec un pic dans les années 1910. Toutes régions confondues, elle « augmente en proportion des enjeux du partage inter-impérial » (Bayenda 2003:6). Un décompte plus fin fait apparaître « la prépondérance de la diplomatie éthiopienne » (*Ibid.*, p.8). Les cartes fournies par l'Éthiopie, particulièrement abondantes à la veille du partage de la Corne, contribuent à imposer ce pays comme « un interlocuteur sérieux, valable » des puissances coloniales (Gascon 1995:45). Les revendications territoriales de Ménélik II, communiquées aux chancelleries européennes en 1891, sont précisément délimitées, et lorsque l'empereur éthiopien signe des traités il y annexe systématiquement des cartes (Woldeghiorghis 2002).

Hors d'Éthiopie, le plus grand nombre de cartes produites sur le continent concerne les inventaires ethniques et sous-ethniques qui accompagnent la fin du partage. Pendant que s'achève, à la veille de la Première Guerre mondiale, le tracé des frontières coloniales,⁵ les ethnographes « découvrent » que la terre en Afrique est « traditionnellement » un bien collectif. Un nouveau leitmotiv a été précipité par la mise en place d'administrations dites indirectes non seulement dans les colonies britanniques mais à cette époque dans la plupart des empires coloniaux, tous tâtonnant encore sur la meilleure manière de contrôler des espaces dont l'étendue dépasse de loin leurs capacités de déploiement et de coercition directe. Toute communauté pouvant se prévaloir de droits fonciers devra désormais se faire connaître, enregistrer, et cartographier (Colson 1971).

C'est l'époque par excellence des « traditions inventées » (Ranger 1983), celle où cristallise le « despotisme décentralisé » (Mamdani 1996:37-137) des chefferies administratives, conservatrices et patriarcales. Les cartes dessinées localement se multiplient. L'administration coloniale les reçoit et les compare, prend note des disputes apparentes, demande ou propose des compromis et tranche en dernière instance — au mieux de ses propres intérêts et préjugés. L'identité des peuplements colonisés se confond, dans la logique de l'État colonial, avec les limites spatiales (par lui fixées) dans lesquelles des autorités dites coutumières (par lui appointées) devront faire respecter un corpus de néo-traditions (par lui codifiées). L'État colonial se fait ethnographe et topographe, ces deux fonctions étant intimement liées (Berman et Lonsdale 1992). Les nomenclatures tribales, les néo-traditions qui s'y rapportent et leurs limites territoriales présumées seront tantôt contestées, tantôt contournées par plusieurs générations de cadets sociaux (Ranger 1993 ; Von Oppen 2003). La logique topographique va néanmoins demeurer.

Les conséquences du cloisonnement

En 1800, les puissances européennes se « partageaient » environ 35 pour cent de la planète ; 67 pour cent en 1878 ; et 85 pour cent en 1914 (Magdoff 1978:29-35). Cette progression rapide, aboutissant au partage complet du monde en surfaces contiguës, distingue radicalement la conquête coloniale des impérialismes antérieurs.⁶ Elle n'impose pas seulement une domination mais détermine aussi les conditions futures de l'autodétermination. Le simple fait, pour les colonisés, d'avoir dû prendre leurs indépendances politiques dans des frontières fixes et internationalement reconnues — condition nécessaire à l'obtention d'un siège à l'ONU — témoigne de l'hégémonie des conceptions européennes du territoire.

Cette hégémonie reste pourtant problématique. L'idéalisation du territoire en surface s'est surimposée, plus que substituée, à d'autres formes spatiales et d'autres conceptions du territoire. D'autres géographies ont été escamotées, plongées dans une sorte d'invisibilité (en tout cas sur les cartes géopolitiques), et surtout désarticulées. De lourdes conséquences en découlent :

- Les sociétés africaines ont durablement perdu la maîtrise de leurs environnements. L'agriculture itinérante, les mouvements pendulaires des sociétés nomades et les réseaux commerciaux à longue distance ont longtemps participé à un système globalement efficace de « cogestion » environnementale. Dans l'histoire climatique du continent, ponctuée par l'alternance de cycles de sécheresse et d'humidité, rares étaient les peuples qui pouvaient isolément surmonter des variations extrêmes. En revanche, la mobilité autorisait des formes complexes d'interpénétration sociale et une intégration à relativement grande échelle des échanges économiques, limitant ainsi, à défaut d'annuler totalement, la

corrélation entre crises climatiques et crises alimentaires (Cissé 1988 ; Retailé et Guillas 1989 ; Zeleza 1993). Cette corrélation a brutalement augmenté à partir de la fin du XIXe siècle, au moment où la construction territoriale coloniale minait les « droits à l'échange » des paysanneries et des macroformations sociales qui les englobaient (Sen 1984 ; Boureïma 1993 ; Davis 2003). D'abord en coupant les routes du commerce à longue distance. Puis en « fixant » les ethnies nouvellement codifiées dans des frontières administratives aux mailles de plus en plus fines.

Le maillage territorial, élément essentiel du contrôle, était la première condition de possibilité de la pression fiscale, du travail forcé, et de l'imposition des cultures de rente. En « encadrant » la mobilité des colonisés, en brisant du même coup leur capacité de réponse aux aléas environnementaux, le découpage territorial installait à marche forcée les peuples africains, en position subordonnée, dans l'économie-mondiale de l'époque victorienne. Le fameux « fossé du développement », tel qu'on le nomme aujourd'hui, s'est précisément creusé dans les années 1870 à 1914, où les puissances coloniales imposaient leurs visions du territoire (Davis 2003:305-39).⁷ Sous couvert de « mise en valeur », l'introduction massive de plantes, d'animaux et de techniques culturelles satisfaisant aux besoins et fantasmes coloniaux (Crosby 1986:192-216 ; Leach et Mearns 1996 ; Bonneuil 1997) allait ensuite précipiter des déséquilibres écologiques inédits — auxquels les peuples colonisés n'étaient plus en mesure de répondre. On voit mal comment les formations sociales actuelles pourraient réduire leur vulnérabilité environnementale sans repenser la légitimité de leur commerce, c'est-à-dire sans réduire l'emprise des spéculations tournées vers la demande — au demeurant décroissante — des marchés dits mondiaux, ni accorder aux échanges intra-régionaux — vaguement perçus, pour l'heure, comme parallèles, accessoires ou informels — une priorité renouvelée.

- *L'exit option*, entendue comme la possibilité de migrer pour échapper à des rapports sociaux défavorables (Hirschman 1978), est devenue un facteur d'anomie. La migration collective des groupes dominés constituait une forme efficace d'autodétermination, aussi longtemps qu'existaient des espaces libres ou interstitiels, ouverts à leur réinstallation (Kopytoff 1987 ; Nugent et Asiwaju 1996). La migration à bonne distance des royaumes esclavagistes, lors des grands siècles de la traite, permettait plus sûrement d'éviter la capture qu'une résistance assez illusoire (Meillassoux 1986). Les fronts d'islamisation offraient une autre alternative — la conversion, par laquelle les anciens « païens », désormais musulmans, cessaient d'être « capturables » (*Ibid.*, pp.51-54) — mais les groupes qui voulaient échapper à la fois à la traite et à la conversion trouvaient encore à se réinstaller dans des milieux relativement peu accessibles.

Il ne reste aujourd'hui aucun interstice entre les territoires légaux des États reconnus. Les espaces physiquement ouverts ne le sont plus politiquement. Ce sont soit des espaces échappant au contrôle territorial de l'État (ou d'une faction rebelle), soit des espaces situés sur le territoire d'États tiers, voisins ou plus distants. *L'exit option* conduit alors, selon les cas, à une forme d'extraterritorialité, c'est-à-dire de marginalité par rapport à la légalité existante, ou au statut de « personne déplacée » ou de réfugié. Elle est perçue comme une anomalie provisoire — la réinstallation sur les lieux d'origine constituant désormais, au moins en droit, le dénouement normal des migrations collectives. En pratique, l'exercice du droit au retour suppose que soient durablement résolues des « crises de coexistence » qui, toujours, ont le territoire en toile de fond (Malkki 1995 ; Cambrézy 2001). À défaut, les « crises du territoire », autrement dit les crises d'une *conception* jalouse et exclusive du territoire, précipitent et maintiennent des pans entiers du continent dans le cercle vicieux des exclusions, des exodes, et des retours guerriers — qui génèrent de nouveaux exodes et mènent à de nouveaux retours guerriers, générant de nouveaux exodes...

- Toute frontière linéaire, quel que soit son tracé, tranche dans le vif des relations inter-sociétales. Aussi loin qu'on sache remonter dans l'histoire des sociétés africaines, avec ou sans États, celles-ci étaient rarement des entités closes (Ajayi et Crowder 1985). Elles se déployaient dans des espaces feuilletés, hétérogènes, dont les multiples contours — économiques, linguistiques, religieux... — se chevauchaient sans nécessairement coïncider (Amselle 1985 ; Eyoh 1999). La non-coïncidence des espaces politiques et des espaces culturels signifiait, en particulier, que la guerre ou la prédation ne brisaient pas nécessairement les affinités et proximités entre peuples. La souplesse de l'histoire orale, autorisant une grande flexibilité des représentations culturelles, tendait plutôt à faciliter l'absorption ou l'incorporation des groupes vaincus dans les formations sociales provisoirement dominantes (Bazin et Terray 1982 ; Eyoh 1999).

Les *building blocks* ou « unités de base » de la géographie ancienne n'étaient certainement pas des espaces topographiques — dont il aurait fallu additionner les surfaces, comme dans les approches actuelles de l'intégration nationale, sous-régionale, ou continentale — mais des liens, des relations établissant des réseaux et des réseaux de réseaux. Dans ce type de « géographie relationnelle », les rapports de voisinage organisent de proche en proche des « chaînes de sociétés », où la distance identitaire s'exprime en gradients, en différenciations progressives, plutôt qu'en territoires exclusifs (Retaillé 1993). Jusqu'à présent, on trouvera difficilement deux formations sociales africaines, aussi distantes soient-elles en kilomètres, qui ne soient liées au sein d'une même chaîne ou qui n'appartiennent à des chaînes apparemment éloignées mais sécantes.

L'adéquation forcée entre les deux acceptions du territoire, comme dimension spatiale des identités collectives et comme surface délimitée, constitue le postulat de base de ce que nous appelons la géographie par le haut. Ce postulat domine aussi bien la théorie des relations internationales que l'organisation des États légalement constitués. Mais l'organisation spatiale des sociétés africaines ne s'y réduit pas. Comment comprendre, dès lors, la production de l'espace en situations africaines ?

La géographie par le bas comme élaboration collective

Avant de se fixer autour de la question territoriale, la notion de géographie par le bas a fortement fluctué. Tous les membres du groupe, venant d'horizons disciplinaires différents, s'entendaient à « repérer des dynamiques spatiales », mais chacun, selon ses thèmes de recherche et ses inclinations personnelles, se faisait une idée différente de la « géographie » à construire. Certains lui conféraient par avance un caractère « populaire », d'autres un caractère « informel », ou « réaliste », ou encore « subalterne », « clandestin », etc. Mais ces caractérisations reposaient sur une série d'oppositions binaires — dominant *versus* subalterne, légal *versus* clandestin — qui s'avéraient toujours trop réductrices : les problématiques des uns n'étaient pas celles des autres. Les écarts se sont resserrés au fil de nos débats internes. Ceux-ci nous ont permis de préciser collectivement la notion de géographie par le bas, et de lui faire recouvrir des champs d'investigation plus fédérateurs.

Une problématique du désordre

Par géographie par le bas, nous entendions initialement la mise en désordre d'une géographie par le haut qui serait, pour sa part, la géographie officielle des cartes et des atlas, établie et défendue par les États constitués et leurs appareils administratifs, diplomatiques et militaires. Cette première définition était posée comme une simple définition de travail, ouverte à révision. Il importe de la resituer dans le contexte, épistémologique et politique, du début des années 1990.

Le contexte politique était marqué par une série de phénomènes sans lien direct apparent, mais auxquels une dimension territoriale, encore floue, semblait conférer une certaine unité et, peut-être, une commune intelligibilité. Le référendum d'autodétermination de l'Érythrée, en avril 1993, était venu bousculer le sacro-saint principe de stabilité territoriale de l'OUA. L'effondrement de l'État en Somalie voisine avait précipité l'apparition d'« extra-territoires », échappant à l'autorité de toute juridiction internationalement reconnue, et le Somaliland prenait ou reprenait une indépendance *de facto*. En Angola et au Liberia, le « Savimbiland » et le « Taylorland » s'imposaient comme des figures journalistiques décrivant l'apparition de fiefs privés, néanmoins intégrés aux circuits d'échange mar-

chand. Hors la guerre, l'autorité des États était remise en cause tant du dehors, par les institutions financières internationales, que du dedans, par l'agitation d'une longue liste de régions périphériques. Les politiques de décentralisation, impliquant la création de nouveaux pouvoirs locaux, devenaient une dimension des luttes démocratiques.

Les sciences sociales aussi étaient en plein bouleversement. Les études africaines et asiatiques, en particulier, sortaient d'un long détour épistémologique. Leur contribution à la « désintégration des paradigmes » de la modernité occidentale (Zelega 1994 ; Diouf 1999), dont elles contestaient la charge idéologique, avait porté ses fruits. On savait ainsi et de mieux en mieux, quels modèles soi-disant universels échouaient à saisir le réel africain, quelles téléologies ne s'accomplissaient pas, et *a fortiori*, ce que la ou les « crise(s) de l'Afrique » n'étai(en)t pas. Ce qu'on désignait par « crise », faute de termes plus précis, recouvrait de multiples transformations dont on peinait à déchiffrer le sens et à prédire l'issue. À la fin des années 1980 et au début des années 1990, la « crise » était, en grande partie, une crise de l'interprétation (Balandier 1988).

La huitième assemblée générale du CODESRIA, en juin-juillet 1995, s'intitulait justement « Crises, conflits et mutations : réactions et perspectives africaines ». Ce titre invitait à repérer, au cœur du plus apparent désordre, les prémices d'un ordre encore incertain, différent de ce qu'on connaissait jusque-là, mais émergent. Quels devenirs hésitaient provisoirement à se construire ? Et quelles forces organisées pourraient peser sur l'horizon des possibles ? La première ébauche d'un programme de géographie par le bas, présentée lors de cette assemblée, proposait de chercher des éléments de réponse dans l'observation des dynamiques spatiales. Entre les sociétés et les espaces qu'elles produisent, s'établissent des rapports qui dans le temps se transforment, et dont la transformation, empiriquement observable, pourrait renseigner sur les transformations sociales elles-mêmes. La géographie par le bas désignait donc une problématique du désordre — comme occultation, totale ou partielle, d'un ordre institué — en même temps qu'un champ de recherche.

L'appellation « par le bas », renvoyant implicitement au « politique par le bas » de Bayart, Mbembe et Toulabor (1992), allait cependant créer une équivoque. De ces auteurs, nous partageons le souci de comprendre le rôle des anonymes, des « sans qualification particulière », dans les trajectoires historiques du politique. Mais Bayart et Mbembe étaient surtout réputés postmodernes, un label qui polarisait bien des passions. Par une sorte de filiation présumée, la géographie par le bas, encore balbutiante, devint l'objet de sympathies et de réserves *a priori*, aussi excessives et peu fondées les unes que les autres. Nous reçûmes ainsi des propositions de recherche fantaisistes, sans grande consistance mais drapées dans le dernier jargon à la mode, qu'il fallut écarter. On peut

raisonnablement penser que d'autres collègues, « anti-postmodernes » déclarés, s'abstiennent de présenter des propositions potentiellement intéressantes.

Cette équivoque était d'autant plus déplacée que Bayart et Mbembe, voulant insister sur les marges locales d'autonomie, évacuaient le poids des facteurs externes — traite atlantique, colonisation, échange inégal — dans la marche de l'Afrique contemporaine. Le « haut » par rapport auquel se définissait leur « politique par le bas » recouvrait, pour l'essentiel, les positions de pouvoir des notables et gouvernants autochtones : les structures de la domination externe n'y avaient guère de place. Notre propre définition du « haut » était au contraire fondée sur la permanence de telles structures : le « haut », pour nous, recouvrait l'ensemble des mécanismes de subordination qui maintiennent les États et les sociétés africaines dans des formes spatiales inadaptées à leurs besoins de développement économique et social.

Nous repartions d'ailleurs des contradictions générées par le partage colonial pour poser notre hypothèse principale : une reprise d'initiative des sociétés africaines.

L'hypothèse du dégel

La multiplication des foyers de rébellion au début des années 1990 montrait que l'unité territoriale de nombreux États restait à l'état de projet. Dans bien des cas, cette unité relevait de l'illusion juridique. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les normes en matière de relations internationales commandaient justement de préserver une telle illusion, toujours plus commode à gérer que l'éclatement d'un pays « désuni », ou que son annexion par un voisin plus puissant, voire son démembrement entre impérialismes rivaux (Fall 1972 ; Ayoob 1995). Les jeux d'équilibre du monde bipolaire contribuaient ainsi à garantir la stabilité des tracés frontaliers.

La chute du Mur de Berlin en novembre 1989 et les recompositions territoriales de l'ex-bloc soviétique ont inauguré une période de plus grande instabilité. Sur ce plan, le Berlin de 1989 se présentait comme la figure inversée du Berlin de 1884-85 et de sa mythique conférence, marquée par le souci des puissances coloniales de régler leurs différences par des négociations diplomatiques. Colonisation puis guerre froide : un siècle durant, les tracés frontaliers étaient restés subordonnés à la préservation d'équilibres inter-impériaux extra-africains. La définition territoriale des États postcoloniaux semblait à présent moins garantie, en tout cas par l'extérieur.

La fin de la guerre froide ne signifiait évidemment pas la fin des interventions étrangères dans la vie politique africaine — en particulier pour le contrôle des ressources minières. Elle créait néanmoins, pour ce qui nous intéresse, une nouvelle donne géopolitique, dans laquelle les États africains, individuellement

ou collectivement, seraient plus seuls que jamais à devoir contenir leurs propres forces centrifuges, ou les forces centripètes des voisins.

Après un siècle de blocage cartographique, nous avons fait l'hypothèse d'un dégel. Le terme « dégel » n'était pas forcément le plus pertinent ; certains membres du groupe suggéraient de parler de « décrue », mais l'idée commune était celle d'une nouvelle impulsion, d'une remise en mouvement de forces longtemps contenues. Le découpage colonial, reconduit, pour l'essentiel, aux indépendances, apparaissait dans cette hypothèse comme une sorte de couvercle — la strate du « haut » — comprimant les espaces endogènes — les strates du « bas » — et résistant tant bien que mal à leur remontée. Nous pouvions alors interpréter le désordre territorial contemporain selon une double grille :

- « par le haut » : une armature de frontières fixes, dont l'effet de structuration de l'espace paraissait s'amenuiser ;
- « par le bas » : une multitude de fronts, de pôles et de réseaux, correspondant à des rapports à l'espace plus ou moins complémentaires ou antagoniques, formant ensemble des arrangements variables mais de plus en plus structurants.

Nous tenions un peu mieux notre géographie par le bas, son objet, et même le début d'une méthode. La gestion souterraine des espaces « gelés » par le découpage colonial — c'est-à-dire, selon les cas, leur mise en sommeil, leurs réactivations ou leurs transformations — renvoyait nécessairement aux dynamiques de recomposition depuis un siècle des mémoires et des identités collectives autour de la formation de l'État, colonial ou postcolonial. Il ne s'agirait donc pas d'étudier le haut ou le bas en soi, mais bien de mettre à jour les tensions entre les deux géographies.

La dialectique du haut et du bas

Une question simple a provoqué de longues discussions : où classer les séparatismes ? Relevaient-ils de la géographie par le bas, du moment qu'ils entamaient l'unité proclamée par les États ou de la géographie par le haut, dont ils endossaient la logique de démarcation selon des frontières fixes ? Un même modèle de découpage était à l'œuvre. En règle générale, les revendications séparatistes ne portent pas sur des segments culturels, difficilement cartographiables, mais sur des surfaces délimitées par les anciennes administrations coloniales, comme le Katanga, le Biafra, le Sud-Soudan ou l'Érythrée (Young 1991). Le retour de cette dernière dans les frontières de la colonisation italienne causait d'ailleurs un embarras supplémentaire : devions-nous tenir le *Eritrean Peoples Liberation Front* (EPLF) pour un acteur géographique par le bas, tant qu'il menait une lutte d'indépendance, puis pour un acteur par le haut après sa victoire militaire et sa prise de pouvoir à Asmara ?

Les « positions » (haut ou bas) ne disaient en elles-mêmes pas grand chose : il existait entre les deux géographies des passerelles, des possibilités d'infléchissement mutuel. C'est bien sur la relation dialectique des deux géographies, chacune interagissant avec l'autre, que nous devons porter notre attention. Qualifier cette relation de dialectique, c'était chercher à situer l'autonomie relative de chacune dans un système d'ensemble.

Par-delà les séparatismes, d'autres phénomènes relevant *a priori* du « bas », comme le commerce parallèle transfrontalier, ne pouvaient se concevoir sans l'existence de frontières « par le haut ». La vigueur de ce commerce repose en grande partie sur l'exploitation d'une série de disparités économiques, monétaires ou fiscales entre États voisins (Meagher 1993 ; Bennafla 2002) ou plus distants (Tarrus 2002). La démarcation frontalière des États, qui cristallise ces disparités, est donc une condition de possibilité du commerce parallèle. Les réseaux transfrontaliers tendent à éroder l'autorité des États, par exemple par la fraude douanière et le manque à gagner fiscal, mais ils ne contestent pas leur cadre territorial. À certains égards, ils contribuent même à le consolider, non seulement en poussant les États à ouvrir des postes de police ou de douane, mais surtout en dynamisant les transports routiers entre marchés frontaliers et villes intérieures (Bennafla 1999). Le maniement des catégories du haut et du bas devient encore plus délicat si l'on considère la participation, directe ou indirecte, des États ou de leurs agents au commerce parallèle (tolérance relative, petite ou grande corruption, allégeances croisées entre réseaux marchands et clientèles politiques...) : les mêmes acteurs participent aux deux géographies.

Comme l'a bien vu Retailé (1993:59-60), « le besoin [est] de penser autrement qu'en surface », de « regarder ce qui est dedans » : le fonctionnement en réseau des sociétés, et leurs intersections spatiales. Pour notre groupe, toutefois, le besoin était aussi de penser l'ensemble des rapports qu'établissent ces réseaux avec la surface territoriale des États. Celle-ci n'était pas un niveau superflu d'analyse, bien au contraire. Pour retourner une formule célèbre, des « États non capturés »⁸ ne sauraient longtemps survivre : dépourvus de toute légitimité sociale, ils ne pourraient compter, pour se reproduire, que sur le recours bien aléatoire à la force. Or la force n'était pas, loin s'en faut, l'unique ressource à la disposition des États postcoloniaux. De fait, là où la centralisation politique avait progressé depuis les indépendances, elle s'était généralement appuyée sur des réseaux, ethniques ou religieux, qui étaient en principe proscrits au nom de la construction nationale, mais dont le pouvoir de mobilisation ne pouvait être négligé.

La capture, au moins partielle, de l'État par les réseaux qu'il recouvre apparaissait ainsi comme l'autre face d'un système spatial marqué par la dualité (Bagayogo 1989 ; Parekh 1995 ; Bayart 1996). Même à parts inégales, les deux géographies étaient constitutives l'une de l'autre.

La question des frontières

Le point d'accord était le suivant : l'irruption des frontières fixes dans l'histoire africaine avait créé des problèmes. Mais quels étaient exactement ces problèmes ?

La critique conventionnelle des frontières « héritées de la colonisation » (mais reconduites aux indépendances) insistait sur leur caractère « artificiel », au regard de la géographie physique du continent, et sur leur caractère « arbitraire », au regard de la géographie humaine. Avec « environ 30 pour cent » de frontières en lignes droites (Uzoigwe 1989:55) et une proportion de croisements à angles droits plus élevée que partout ailleurs dans le monde, la règle et l'équerre coloniales nous ont indubitablement légué des tracés « artificiels ». Mais les 70 pour cent restants étaient-ils plus acceptables pour autant ? Les heurts autour du fleuve Sénégal, ou de la rivière Akpa Yafé dans la péninsule de Bakassi, suffisaient à rappeler que les tracés réputés « naturels » ne font pas nécessairement les frontières les plus paisibles.

Le constat d'« arbitraire » n'était pas plus satisfaisant. À l'évidence, des peuples étaient « arbitrairement » découpés, et d'autres étaient tout aussi « arbitrairement » regroupés. Mais l'explication convenue, selon laquelle les peuples en question tendent, dans le premier cas, à l'irréductibilisme, et, dans le second, au séparatisme, était trop mécaniste. Si l'« arbitraire » des tracés était à ce point mobilisateur, il aurait fallu s'attendre, spécialement dans notre hypothèse du « dégel », à une refonte radicale de la carte d'Afrique. Or (presque) rien de tel ne s'était produit.

La recomposition des États d'Europe de l'Est et du Centre, dont les frontières n'étaient pas réputées plus fragiles que les nôtres, avait suffisamment frappé les esprits pour qu'au début des années 1990, le pronostic d'un bouleversement rapide de la carte d'Afrique parût réaliste (Mbembe 1990 ; Mazrui 1993). Hormis la (re)naissance officielle de l'Érythrée en 1993 et la sécession *de facto* du Somaliland, les frontières africaines se révélaient pourtant stables (Clapham 1999).

Les peuples africains étaient-ils incapables de les redessiner ? Ou peut-être, n'avaient-ils pas besoin d'en changer les tracés pour en modifier la « valeur » ? À l'examen, l'incapacité des États à contrôler leurs territoires permettait à bien des périphéries délaissées de mener une existence marginale, dans tous les sens du terme, sans avoir à s'engager dans l'aventure, à l'issue incertaine, d'une démarcation en bonne et due forme. L'exemple du commerce transfrontalier montrait aussi que des peuples « arbitrairement » découpés pouvaient nouer un rapport utilitaire à la frontière qui les sépare. L'existence d'une même communauté culturelle et linguistique de part et d'autre de la frontière se présentait alors comme une ressource.

Un autre cas de figure était celui où le tracé restait et la population changeait : le drame rwandais brouillait de la manière la plus sinistre les catégories du « haut » — planificateur méthodique du génocide — et du « bas »

— exécutant appliqué. Deux composantes d'une des plus anciennes nations d'Afrique s'étaient éloignées au point que l'une, n'acceptant plus de cohabiter avec l'autre sur les mêmes collines, trouvât raisonnable de l'exterminer. Ce n'était pas, là non plus, le tracé des frontières qui posait problème, mais bien la signification que leur donnaient les génocidaires en voulant qu'elles délimitent un territoire « purement » hutu.

Le génocide des Tutsis, après l'expérience désastreuse des bantoustans en Afrique du Sud, a poussé le fantasme de pureté territoriale à ses limites extrêmes. Des intellectuels bien intentionnés continuaient pourtant de prôner une révision générale des tracés frontaliers sur une base ethnique, de manière à former des États plus « homogènes » (Bello 1995), quitte à organiser des transferts massifs de populations (Jobe 1995). Nous affirmions quant à nous qu'une telle « solution » ne résoudrait rien, parce que les problèmes n'étaient pas de l'ordre du tracé. Il n'y a pas, dans l'espace africain, de peuplements « découposables » auxquels pourraient être attribués des territoires exclusifs. Il y en a d'autant moins que les polarisations identitaires sont hétérogènes — nationales, ethniques, religieuses, etc. En variant selon les conjonctures mobilisatrices, elles alimentent la recomposition des groupes sociaux et modifient, dans la durée, leur imbrication et leurs relations d'interdépendance.

Des interventions ponctuelles, réalisées d'un commun accord entre États limitrophes (délimitation, jalonnement, ajustements mutuellement consentis) sont utiles si elles contribuent à instaurer ou restaurer, entre ces États, des relations de confiance.⁹ Mais la question déterminante n'est certainement pas : faut-il déplacer les frontières (ou les gens) de dix ou de mille kilomètres ? Ce n'est pas leur emplacement qui est en cause, mais les rapports, matériels et idéels, que nouent les États et les peuples avec le découpage territorial.

Comment, de part et d'autre, se différencient les États, les constructions nationales, les trajectoires économiques et politiques ? Quel(s) rôle(s) différents groupes sociaux font-ils jouer à la frontière dans ces différenciations ? Dans quelles conditions une frontière devient-elle source de conflit ? Dans quelles conditions établit-elle une zone de contact et d'échange ? Nous retrouvons ici la dialectique du haut et du bas : les usages et les représentations de la frontière, participant des deux géographies à la fois, illustrent leurs déterminations réciproques.

La question de la violence

Dans les configurations mouvantes du désordre territorial africain, la violence apparaissait comme une constante têtue. Notre discussion la plus décisive a porté sur la place à lui réserver dans nos études. L'historien Achille Mbembe, qui dirigeait alors le CODESRIA, nous proposait d'incorporer, dans le groupe sur la géographie par le bas, un projet de recherche sur la « criminalisation de

l'État en Afrique », qui peinait à démarrer. Nous pourrions, disait-il, le remanier pour en faire un projet de « criminalisation par le bas ».

À l'évidence, les manifestations les plus visibles de notre géographie — rébellions, conflits sur l'appropriation des ressources dites nationales, banditisme plus ou moins militarisé — étaient violentes, illégales, et donc criminelles. Elles se situaient cependant en aval d'un siècle de géographie par le haut, dont le monopole officiel sur l'organisation territoriale des sociétés africaines signifiait, précisément, la mise « hors la loi » de la géographie par le bas. L'extrême difficulté des États à former des espaces politiques légitimes signalait à tout le moins les limites d'un tel monopole.

Qu'est-ce qu'un espace légitime ? C'est l'espace géographique produit par les pratiques matérielles et par les représentations d'une société ou d'une communauté liée par un commun désir de vivre ensemble. Il s'agit, en d'autres termes, de l'espace du politique, celui-ci étant entendu comme :

une production [sociale] spécifique dont le résultat permet à une société de transformer ses contradictions en projet commun, à des unités sociales poursuivant des buts divergents [...] d'obtenir de l'un avec du multiple dans la marche générale de la société [...]. C'est bien, entre autres, pour éviter que l'affrontement irréductible entre modèles légitimes régissant les relations sociales ne bascule dans la guerre civile qu'une légitimité sociétale, le politique, est nécessaire (Lévy 1994:89).

Sans nier l'intérêt des études sur la violence, la guerre et la criminalité — études en plein essor dans l'africanisme des années 1990 —, nous avons opté pour l'option contraire : une géographie du politique. En accordant une trop grande part, dans nos études, aux dimensions violentes et/ou criminelles de la géographie par le bas, nous aurions en effet risqué de la faire apparaître comme un phénomène purement réactif, dénué de tout mouvement propre en direction d'avenirs possibles. Elle serait alors restée une déviance, un écart par rapport à la norme de la territorialité dominante. Or, c'est bien cette dernière que nous avons choisi de critiquer, et que contestent les mouvements sociaux étudiés dans ce livre.

Plutôt que de connoter négativement la géographie par le bas, en insistant trop sur son versant « criminel », nous avons jugé plus opportun de réfléchir à la violence même de l'idée territoriale. La territorialité dominante, en brisant les liens spatiaux qui expriment les continuités inter-sociétales, génère plus de contradictions qu'elle ne peut en résoudre et contrarie singulièrement la formation d'espaces légitimes.

Champs et chantiers de géographie par le bas

Tout découpage comporte une part d'arbitraire. La structure de ce livre ne fait pas exception. L'ouvrage est divisé en trois parties thématiques : espace et identités;

frontières ; villes et migrations. Les recoupements entre ces thématiques font que certains chapitres pourraient, presque indifféremment, figurer dans chacune des trois parties.

La répartition retenue reflète toutefois un mouvement d'ensemble. Les trois chapitres de la première partie insistent sur la formation d'espaces mouvants : les transformations sociales contemporaines et les transactions identitaires qui les accompagnent recomposent des rapports sociospatiaux à géométrie variable. La deuxième partie souligne les limites de la pensée territoriale dominante : limites topographiques, quand la sacralisation des frontières coloniales génère des contradictions qui débordent le cadre des États territoriaux ; limites politiques et épistémologiques, quand le principe de découpage territorial, juridiquement dominant, conduit certaines dissidences à revendiquer de nouveaux découpages qui peuvent seulement générer de nouvelles contradictions et de nouvelles dissidences. La dernière partie regroupe quatre études sur le thème de la mobilité spatiale. Les flux migratoires et leurs lieux de destination, principalement urbains, apparaissent ici comme une interface décisive entre les deux géographies, où se joue le renouvellement, plus ou moins heurté, des modalités de l'intégration ou de l'exclusion, tant entre les groupes et les individus composant des sociétés en cours de transformations multiples, qu'entre les sociétés elles-mêmes.

Identités en mouvement

Le chapitre d'Abderrahmane N'Gaidé sur la Casamance propose de saisir les rapports entre ethnicité et territoire à la lumière de la longue durée (chapitre 2). Observant la récurrence des dissidences territoriales dans la région depuis le XIII^e siècle, il cherche à comprendre si l'agitation séparatiste qui secoue la Casamance contemporaine participe d'une simple crise de croissance du jeune État sénégalais, ou si elle plonge ses racines à de plus grandes profondeurs historiques. L'étude distingue quatre grandes séquences dissidentes, correspondant aux principaux États qui se sont succédé sur tout une partie de la région : le royaume esclavagiste du Gaabu (lui-même une dissidence de l'empire du Mali), la théocratie pullo-musulmane du Fuladu (dissidence du Gaabu), la « Colonie du Sénégal et ses dépendances » (butant sur la résistance endémique des Diolas), puis le Sénégal indépendant (en butte au séparatisme).

La nature du pouvoir, les fonctions du territoire propres à chaque époque, ses significations et ses représentations dans les imaginaires sociaux, les forces sociales contestataires, et même la localisation géographique des foyers dissidents, ont si fortement varié d'une séquence à l'autre qu'il n'est pas possible, estime N'Gaidé, d'établir une quelconque filiation entre les différents mouvements dissidents. Les différentes séquences, souligne-t-il, partagent cependant un dénominateur commun : l'incapacité des codes culturels dominants (tour à

tour mandingue, peul, colonial puis islamo-wolof) à imposer, dans une région multiethnique et turbulente, un bloc ethno-religieux totalement hégémonique.

Les rapports de force actuels ne sont pas favorables à la revendication séparatiste, mais la persistance d'une agitation larvée, sur laquelle se greffent des formes plus ou moins opportunistes de banditisme, suffit à déstabiliser la construction nationale sénégalaise. Celle-ci, conclut l'étude, bute sur les limites inhérentes aux définitions primordiales de l'*homo senegalensis*. La reconnaissance de l'égale dignité de toutes les communautés composant le Sénégal et la Casamance, et la traduction de cette reconnaissance en droits, en devoirs, et en opportunités égales pour chaque citoyen, ne sont pourtant pas incompatibles avec l'existence d'un État unitaire. Elles apparaissent ici, même, comme leur condition.

Nduba Echezona s'interroge sur l'avenir de l'État-nation, ou plus précisément des projets d'États-nations, à partir du cas du Nigeria — où la création d'États fédérés n'a jamais découragé le projet de faire correspondre l'espace de la République fédérale à l'espace d'une nation nigériane (chapitre 3). La question importante pour lui est de savoir si la construction d'un État-nation comme projet de totalisation de la société peut se passer d'un régime autoritaire. La prolifération d'identités infra-nationales qui accompagne, depuis 1999, le retour du Nigeria à des formes démocratiques de gouvernement, suggère une réponse négative.

Que signifie aujourd'hui être Nigérian quand plusieurs décennies de dictature militaire ont vidé le principe fédéral de sa substance ? Le Nigeria, qui comptait trois grandes régions politiques en 1960, compte aujourd'hui trente-six États fédérés, auxquels s'ajoutent près de huit cents conseils de gouvernement local. Cette fragmentation croissante, loin de satisfaire les aspirations des différentes communautés à plus de justice et d'équité, génère au contraire toujours plus de demandes, de frustrations et de surenchères, encadrées par des entrepreneurs politiques qui y voient un moyen relativement sûr d'accéder aux richesses matérielles.

La radicalisation des mobilisations infra-nationales et de la compétition pour l'appropriation ou le contrôle des ressources, notamment pétrolières, exacerbe les dysfonctionnements du fédéralisme nigérian. La croyance voulant que les conflits menés *sur* un territoire puissent se résoudre *dans* le découpage de nouveaux territoires entretient une fuite en avant, dont ne sauraient miraculeusement émerger des espaces légitimes. La négation des identités ethniques et leur encadrement dans des frontières linéaires, toujours plus étroites et plus conflictuelles, constituent deux erreurs symétriques, observe Echezona. Si l'existence d'une nation nigériane a encore un avenir, soutient-il, le commun désir de vivre ensemble des Nigériens pourra seulement s'exprimer par une réinvention du fédéralisme, où les interventions régulatrices de l'État central

viseraient à promouvoir la coopération inter-communautaire plutôt qu'à instaurer des cloisonnements topographiques.

Après ces deux études de cas ouest-africains, Francis Njubi s'appuie sur l'expansion de l'espace swahiliphone en Afrique de l'Est, en Afrique centrale, et aussi dans la diaspora africaine-américaine aux États-Unis, pour engager une réflexion sur l'africanité, l'intégration régionale et le panafricanisme par temps de globalisation (chapitre 4). La langue swahilie, initialement associée à l'économie-monde de l'Océan Indien, au commerce arabe des esclaves et à la pénétration de l'islam, s'est diffusée en direction des Grands Lacs, d'abord comme langue du commerce caravanier puis, à l'époque coloniale, comme *lingua franca* des migrants employés dans les centres urbains et les mines du Shaba, avant de s'imposer comme langue de mobilisation multiethnique lors du moment anticolonial. Aux indépendances, les gouvernements est-africains ont adopté des politiques linguistiques contrastées, mais le kiswahili a continué de progresser parmi les nouvelles générations urbaines et les migrants, notamment les réfugiés rwandais en Ouganda qui, en traversant l'ex-Zaïre d'est en ouest avec les forces de Laurent-Désiré Kabila, ont « amené » le kiswahili jusqu'à Kinshasa.

En 2004, le kiswahili est devenu la première langue africaine à disposer d'un statut de langue officielle à l'Union africaine. Tout aussi remarquable, son adoption, de l'autre côté de l'Atlantique, comme langue du panafricanisme et de l'activisme africain-américain, bouscule les idées reçues sur la domination de l'anglais et l'uniformisation culturelle liée à la globalisation. L'identité étant un phénomène multidimensionnel, l'erreur constante des projets d'États-nations, au sortir des situations coloniales, aura été de penser que l'identification au territoire décolonisé pourrait surdéterminer les autres dimensions de l'identité et finir par s'y substituer. La dimension linguistique, telle qu'elle se reflète dans la diffusion du kiswahili, produit pourtant de l'intégration, tant horizontale que verticale, en franchissant toutes sortes de « frontières », de race ou de classe, ethniques, religieuses et bien sûr nationales. L'expansion constante de l'espace swahiliphone représente à cet égard un cas concret d'érosion des frontières coloniales et d'intégration par le bas.

L'illusion du découpage

Cette partie examine deux dispositions majeures, et mutuellement contradictoires, de la doctrine territoriale postcoloniale : l'intangibilité des frontières issues de la colonisation, et le droit des peuples à l'autodétermination.

Le chapitre 5, par Anatole Ayissi, n'est pas à proprement parler une étude de géographie par le bas mais un bilan critique de la politique des frontières menée par l'OUA et reconduite, pour l'essentiel, par l'Union africaine. Pourquoi, en mai 1963 à Addis-Abeba, les pères fondateurs de l'OUA ont-ils décidé de geler leurs frontières d'État ? Reconstituant le contexte idéologique et géopolitique de l'époque, marqué par les divisions de la guerre froide et l'échec de toutes les

tentatives précédentes de regroupement continental, le chapitre retrace la montée en puissance d'un souci majeur : éviter les disputes territoriales entre voisins. Cet objectif est rapidement devenu une fin en soi, au détriment de l'idéal d'unité africaine, d'une part, et en négligeant que les sociétés elles-mêmes, civiles ou militarisées, étaient aussi des acteurs géographiques, d'un autre ordre que les États. La régionalisation des conflits armés, en Afrique de l'Ouest comme dans la région des Grands Lacs, échappe largement, estime Ayissi, à la capacité de déstabilisation prêtée à tel ou tel gouvernement. Les frontières d'État, peu ou pas délimitées, faiblement démarquées, et remarquablement poreuses, sont dans l'ensemble restées intangibles mais au sens courant du terme : vagues, imprécises, impalpables.

En d'autres termes, leur gel n'a pas débouché sur un système territorial efficace — dans lequel les États auraient, individuellement, la capacité de contrôler leurs territoires, et collectivement la capacité de garantir paix et stabilité — mais sur l'illusion d'un tel système. Plus que le tracé de telle ou telle frontière, ce sont bien les règles de l'OUA qui sont en cause. Un auteur comme Jeffrey Herbst, sévèrement critiqué par Ayissi, fait donc fausse route en affirmant qu'une diminution soi-disant « réaliste » de la taille des États africains les rendrait plus gouvernables (Herbst 2000).¹⁰ Notre groupe de travail plaide au contraire pour l'élaboration d'une politique régionale de sécurité et de développement, autrement dit pour de vastes regroupements, seuls à même de répondre à la régionalisation des conflits et de l'insécurité. La conclusion d'Ayissi reste toutefois sceptique sur la capacité de l'UA à se démarquer du dogme de l'intangibilité des frontières hérité, mot pour mot, de l'OUA.

La Somalie était, avec le Maroc, l'un des membres fondateurs de l'OUA les plus opposés au gel des frontières. Sa trajectoire territoriale, décrite par Inyani Simala et Michel Ben Arrous, illustre bien la contradiction entre le droit des peuples à l'autodétermination et l'intangibilité des frontières coloniales (chapitre 6). Le peuple somali,¹¹ avec un mode d'existence fondé sur le nomadisme pastoral, s'est historiquement constitué et déployé dans un espace ouvert, où les droits de différents clans sur des pâturages précis signifiaient, en pratique, le droit à un cycle de migration. Le démembrement colonial de cet espace, partagé entre la Grande-Bretagne, l'Italie, la France et l'Éthiopie, fut un traumatisme fondateur. Il donna naissance à un nationalisme réactif, le pan-somalisme, visant à rassembler la nation disloquée dans un espace unitaire. La réunion de l'ex-Somalie italienne et de l'ex-Somaliland britannique, fusionnant à l'indépendance pour former un seul État, fut perçue comme un premier exercice d'autodétermination.

L'étape suivante, dans la logique du nationalisme pan-somali, aurait dû être la « récupération » des régions somaliennes du Kenya, de l'Éthiopie et de Djibouti. Mais comment construire une Grande Somalie sans attenter aux frontières et à l'intégrité territoriale de ces États ? Les conflits avec les voisins, sur fond de

guerre froide dans la Corne, ont d'abord auréolé le pouvoir somalien d'un certain prestige. La réunification, partielle, des anciens Somalilands italien et britannique posait cependant, à elle seule, des problèmes considérables. La persistance des inégalités régionales creusées par la colonisation multiple, le népotisme croissant du président Siyad Barre et l'extrême brutalité de son régime, ont alors rendu le projet de Grande Somalie de moins en moins attrayant.

Avec le renversement, à quelques mois d'intervalle en 1991, des présidents Barre en Somalie et Mengistu en Éthiopie, l'autodétermination a revêtu de nouvelles significations. Le nouveau leadership éthiopien, inscrivant explicitement dans la Constitution le droit des peuples à l'autodétermination — y compris, sous certaines conditions, à la sécession — a instauré une sorte de « fédéralisme ethnique », par lequel les Somalis d'Éthiopie ont retrouvé un degré d'autonomie qu'ils n'avaient plus connu depuis le XIXe siècle.¹² L'État somalien, pour sa part, n'a pas survécu à la guerre civile. Son implosion en de multiples micro-territoires suffit à infirmer la croyance selon laquelle des peuples partageant une même langue, une même culture, une même religion et une même ethnicité auraient les meilleures chances de former des États-nations harmonieux. La société somalienne partageait tout cela. Son autodétermination se limite aujourd'hui à restaurer une puissance publique informelle, notamment par la médiation des autorités islamiques, en cultivant la plus grande méfiance à l'égard des formes étatiques conventionnelles et de leurs impasses politico-territoriales.

Rencontres urbaines et migratoires

Godwin Murunga prolonge la discussion du chapitre précédent à partir d'Eastleigh, un quartier « chaud » de la capitale kenyane, Nairobi, qui abrite une forte population de Somalis kenyans et de réfugiés somaliens (chapitre 7). Surnommé Little Mogadishu, Eastleigh occupe une position centrale dans la contrebande sous-régionale de biens de consommation et dans divers trafics d'armes ou de khat. Le quartier enregistre un des taux de criminalité les plus élevés de Nairobi, ce qui pourrait y justifier la fréquence des opérations de police. Ces dernières, toutefois, ne sont pas seulement motivées par la nécessité de faire respecter la loi, mais aussi par la possibilité offerte aux policiers corrompus d'extorquer de l'argent aux habitants, Somalis kenyans et réfugiés somaliens confondus. La situation décrite par Murunga est celle d'un « délit de faciès » généralisé, où la nationalité des Kenyans d'ethnie somalie est d'emblée tenue plus suspecte que celle de toute autre composante de la société kenyane.

L'étude situe les prémisses de cette stigmatisation dans la colonisation multiple des Somalis et la mise en place des frontières du Kenya. L'État colonial, pour séparer « ses » Somalis des « autres Somalis » sous administration italienne ou éthiopienne, a voulu les confiner dans un district fermé. Le contrôle des entrées et sorties au moyen d'un document de sinistre mémoire, le *kipande*, —

équivalent du *pass* en Afrique du Sud sous le régime d'apartheid — n'a pas réussi à rendre la frontière kenyane moins poreuse, mais a contribué à maintenir les Somalis à distance du mouvement anti-colonial au Kenya. L'irrédentisme du Northern Frontier District devint dès l'indépendance un motif d'accrochage avec les forces armées kenyanes.

Cette donne initiale s'est retournée avec la guerre civile en Somalie. Entre les Somalis kenyans des années 1960, plus sensibles au nationalisme pan-somali qu'à sa version kenyane, et les réfugiés somaliens d'aujourd'hui, plus portés vers l'acquisition de la nationalité kenyane, la fluidité des nationalités « électives » (au sens weberien du terme) complique le problème des autorités : comment distinguer les Somalis de nationalité kenyane des réfugiés somaliens ? Les documents d'identité ne constituent pas un moyen infaillible, dans la mesure où la nationalité kenyane peut s'acquérir hors des circuits légaux, par des complicités dans l'administration. L'illégalité, souligne Murunga, n'est donc pas l'apanage des réfugiés somaliens mais touche l'État kenyan à plusieurs niveaux. Les stratégies identitaires somaliennes, conclut-il, s'opposent aux rigidités des frontières géographiques par le haut dont l'État kenyan fait dériver ses règles de nationalité. Mais elles ne sont pas seules à contrarier l'« imagination territoriale » de l'État kenyan,¹³ qui, lui aussi par sa propre corruption, participe au désordre d'un espace sous-régional faiblement démarqué.

Les deux chapitres suivants examinent une autre forme de migration internationale, les migrations de travail, qui placent elles aussi le migrant en situation de bouc émissaire dans les pays d'accueil — aisément expulsable, même lorsque les désordres dont on l'accuse persistent, voire empirent après les expulsions.

Lazare Ki-Zerbo s'inscrit à rebours des replis identitaires qui minent la Côte d'Ivoire et enveniment ses relations avec les pays limitrophes en postulant, dans le chapitre 8, l'existence d'un espace intégré BFCI (Burkina Faso et Côte d'Ivoire). Son étude, rédigée après les premières expulsions de migrants burkinabè, mais avant que la guerre civile ne coupe la Côte d'Ivoire en deux, signale la vacuité des poussées xénophobes qui, en « renvoyant les étrangers chez eux », prétendaient réconcilier la Côte d'Ivoire avec elle-même. L'interpénétration des sociétés par le bas, d'une part, la survalorisation, d'autre part, de leurs démarcations par le haut, font apparaître BFCI comme un espace pertinent pour comprendre les démocratisations constamment repoussées des années 1990, au Burkina Faso comme en Côte d'Ivoire. Ki-Zerbo présente d'abord un vaste matériau historique, couvrant la formation et le blocage foncier de l'empire mossi (noyau politico-démographique de l'actuel Burkina Faso), les migrations forcées de travailleurs voltaïques dans l'AOF, les stratégies de fuite vers la Gold Coast, puis la mise en place des flux migratoires vers la Côte d'Ivoire. Il soumet ensuite ce matériau à quatre grilles d'interprétation, en essayant de préciser la portée de chacune, ses limites, et les articulations possibles avec une perspective de géographie par le bas.

L'économie politique dépendantiste, première grille, accentue les relations de classes sans s'attarder sur les aspects ethniques et culturels de la migration. Dans les années 1970, un auteur comme Samir Amin, par exemple, voyait dans le migrant voltaïque le prototype du prolétaire exploité par la bourgeoisie ivoirienne compradore. L'école géopolitique de Libreville, autour de Marc-Louis Ropivia, évacue pour sa part la domination de classe en proposant des schémas d'intégration fondés sur des « aires » climatiques et culturelles. Une conception excessivement statique de la culture conduit cependant Ropivia à postuler un clivage entre Sahel et Forêt — qui ne résiste pas à l'analyse. Les sociologues de l'Institut (français) de recherche pour le développement tiennent plutôt l'économie de plantation pour la matrice de l'ordre postcolonial ivoirien, détournant les injonctions coloniales au profit d'une formation sociale certes stratifiée, mais composite et intégratrice — dont ils peinent à penser les déchirements actuels.

C'est finalement la théorie de l'État bifide (*bifurcated state*), avancée par Mamdani (1996) pour expliquer l'enchevêtrement de plusieurs régimes de domination, issus tantôt du droit colonial, tantôt de la codification des « coutumes indigènes », qui peut le mieux rendre compte de la condition doublement subalterne du migrant burkinabè : étranger face à l'État ivoirien ; allochtone aux terroirs dans lesquels il s'établit. Ce double assujettissement distingue radicalement sa migration des migrations internes à la Côte d'Ivoire, notamment du pays baoulé vers les terres de l'Ouest, qui constituent une autre dimension importante du conflit en Côte d'Ivoire. Bien qu'allochtone lui aussi, le migrant ivoirien en Côte d'Ivoire peut au moins jouer de sa nationalité pour amener l'État à disqualifier l'« étranger » dans la compétition foncière qu'il lui livre. Cette compétition ne devient pas moins aiguë entre « nationaux » pour autant, ni en Côte d'Ivoire ni au Burkina Faso. Enjeu politique majeur, la question foncière (concrètement, l'occupation des terres), ne peut espérer de solution légitime sans le concours des terroirs et de leurs structures de régulation, que les deux États, chacun en ce qui le concerne, maintiennent à distance du jeu légal-institutionnel.

Victor Adetula reprend le thème de la criminalisation, non plus des réfugiés somaliens au Kenya, mais des travailleurs migrants ouest-africains au Nigeria (chapitre 9). Attirés en masse par le boom pétrolier des années 1970, les travailleurs migrants ont fait les frais de la récession des années 1980. L'expulsion, en 1983, de plus d'un million d'immigrants ouest-africains se « justifiait », dans les discours officiels de l'époque, par la menace qu'ils présentaient pour la sécurité du Nigeria. D'autres vagues d'expulsions ont suivi, sans que la diminution du nombre d'étrangers ne se traduise par une baisse de la criminalité, pas plus que du chômage ou des émeutes religieuses — les trois principaux désordres qui leur étaient imputés. La construction de stéréotypes négatifs sur les étrangers au Nigeria a de quoi surprendre, si l'on considère la propre réputation des migrants nigériens, criminalisés eux aussi et harassés en conséquence, dans la sous-région et au-delà, à la plupart des postes-frontières.

Jusqu'à présent, les dispositions de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) relatives à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement de tout citoyen ouest-africain dans tout État membre de la communauté, n'ont pas réussi à décourager les politiques discriminatoires contre les migrants. C'est que la CEDEAO, explique Adetula, reste prisonnière d'une vision micro-économique des migrations de travail. La théorie micro-économique, rappelle-t-il, postule un état de « perfection » du marché, par lequel la migration du travail devrait « naturellement » corriger les déséquilibres liés à l'inégale répartition des autres facteurs de production — le capital et les ressources naturelles — et stimuler ainsi une croissance d'ensemble, dans les régions exportatrices de travail comme dans les régions importatrices. Or le marché n'est pas parfait : l'offre excède la demande, et cette dernière, dans des économies tournées vers l'exportation, comme celles de l'Afrique de l'Ouest, reste subordonnée à des stimulations extérieures. Se perpétue ainsi le développement inégal institué par les migrations forcées de l'époque coloniale, puisant au Sahel, principalement, la force de travail nécessaire à la réalisation des infrastructures et aux programmes d'industrialisation situés, pour les besoins de l'économie métropolitaine, le long des côtes atlantiques.

Le Nigéria a longtemps conçu sa sécurité en termes essentiellement militaires. Ce n'est qu'en mai 1999 que l'administration Obasanjo a recentré son approche sur la sécurité humaine, cette dernière pouvant être entendue comme une situation de « non-menace » — dont l'objet devrait être de préserver les individus et les peuples de la crainte de la faim, de la maladie, du chômage, de la répression politique et, plus largement, de toute atteinte à leur bien-être. La nature compétitive du marché du travail dans la sous-région, et la mondialisation accélérée, désormais, de la déprotection sociale, ne laissent qu'une marge étroite pour renforcer la sécurité humaine des citoyens ouest-africains, migrants ou non-migrants. Adetula plaide pour une approche compréhensive des migrations de travail, qui engloberait les cultures migratoires endogènes, l'organisation sociale des régions exportatrices de main-d'œuvre et celle des régions importatrices, la commune dépendance qui les lie, et leur quête, elle aussi commune, de sécurité humaine.

Une dernière dynamique migratoire, indirectement abordée par Salimata Wade, est le transfert massif, par l'exode rural, de la pauvreté des campagnes vers les villes. Comment les néo-citadins, en quête de la sécurité humaine discutée par Adetula, s'insèrent-ils dans le tissu économique et social des villes africaines ? La dynamique associative des quartiers populaires, prévient Wade, pourrait représenter bien plus qu'un simple palliatif à l'asphyxie financière des États, et déboucher sur une véritable redéfinition, « par le bas », de l'intérêt public, de la citoyenneté, et des modèles politiques susceptibles d'exprimer ces valeurs (chapitre 10). À relativement court terme, le pouvoir, encore en

germe, des organisations populaires urbaines pourrait prendre de court, non seulement les gouvernements et les classes moyennes ou supérieures, mais les propres animateurs d'un mouvement associatif qui ne réalise pas encore sa puissance.

L'étude s'appuie sur une documentation considérable, souvent de première main, et sur une méthodologie originale qui associe les « enquêtés » à la définition des mots-clés de l'enquête. Des notions comme le « pouvoir », la « démocratie », et bien sûr l'« association », prennent un sens très pratique au fil des recoupements opérés parmi un échantillon de plus de 150 associations, principalement en Afrique de l'Ouest, avec quelques éléments de comparaison en Tanzanie. Sans gommer ni occulter le caractère très disparate des associations, les grandes tendances ainsi dégagées permettent de mieux appréhender le sens des dynamiques associatives et de repérer les décalages éventuels entre les objectifs proclamés et les performances effectives. L'étude stimule ainsi la réflexion des acteurs (et la nôtre) sur les conditions nécessaires au renforcement de leurs capacités d'intervention.

Le « pouvoir local » des associations, conçu comme la capacité d'améliorer le statut socio-économique des habitants des quartiers concernés, apparaît indissociable de la reconnaissance de leur « utilité publique » par ces mêmes habitants. Utilité publique, efficacité et légitimité, restent des qualités inégalement réparties. L'étude dessine un profil des associations les mieux susceptibles de faire émerger dans les quartiers populaires une sorte de « syndicalisme social », orienté vers l'intérêt public, tout en assumant leurs spécificités vis-à-vis des syndicats professionnels et des partis politiques.

La « crise » des années 1980 et 1990 a ouvert au mouvement associatif des possibilités inédites de participation *institutionnelle* au développement local. Les perceptions populaires du « local », se dérochant aux rigidités des découpages administratifs, fondent des stratégies originales de marquage territorial, où les quartiers « couverts » ne sont pas délimités d'avance mais s'étendent avec la progression de la reconnaissance publique et se chevauchent. S'y ajoutent, pour les associations dites d'« originaires » ou « de ressortissants », des passerelles en direction des lieux (souvent ruraux) d'origine. Ces reterritorialisations par le bas, et le capital d'expérience engrangé par les associations populaires, suggèrent une ré-articulation possible et de nouveaux emboîtements entre différentes échelles de pouvoir, du local au national, voire au-delà.

Nous reviendrons enfin, dans un bref chapitre de conclusion, sur les dynamiques de déterritorialisation et de reterritorialisation associées à la mondialisation : ces dynamiques périssent-elles la géographie par le bas, ou lui ouvrent-elles de nouveaux champs d'application ? Dans quelle mesure, et à quelles conditions, une critique africaine du territoire pourra-t-elle encore éclairer les termes et les enjeux de la lutte pour la géographie ?

Notes

1. Les lexicographes actuels rattachent plutôt le territoire à la *terra* (la terre, le sol) mais cela n'exclut pas un jeu de mots associant, en latin, la terre et la terreur mise en œuvre pour la défendre ou la conquérir (Tizon 1996:19).
2. L'empereur romain Auguste, héritier de Jules César, avait entrepris de délimiter des Provinces, mais celles-ci n'épuisaient pas le fonctionnement administratif de l'empire, dans la mesure où chaque citoyen romain appartenait aussi à des tribus, dotées de normes juridiques particulières, et où ces tribus ne présentaient pas de continuité géographique (Nicotet 1988:265-90). Des formations sociales aussi différentes que les empires soudanais (Ghana, Mali, Songhay), ottoman et austro-hongrois ont également privilégié un « fédéralisme personnel » caractérisé par l'autonomie culturelle des peuples éparpillés sur leurs territoires et la coexistence de plusieurs régimes juridiques. Aujourd'hui réputée utopique, cette forme de fédéralisme nourrissait jusqu'au début du XXe siècle d'intenses débats tant dans les cercles communistes que sionistes (Haupt et al. 1997 ; Plasseraud 2000 ; Messara 1987), à partir du cas libanais, et Ki-Zerbo (1998), dans une perspective panafricaniste, continuent d'y voir une alternative à l'autre type de fédéralisme, dit « territorial » ou « hamiltonien », quand les frontières communautaires ne correspondent pas à des frontières géographiques.
3. Titre emprunté à Christian Jacob (1992).
4. Mentionnons cependant, à titre de contre-exemple, les « tapis-cartes » du royaume de Danxomè (Akoha 1994). Il s'agissait d'assemblages de morceaux d'étoffe expédiés par les *agbajigbeto*, les espions du royaume, sur lesquels ceux-ci identifiaient à la fois les entrées des villes à conquérir (topographie) et leurs faiblesses occultes (cosmographie).
5. Rappelons contre un mythe tenace que les frontières coloniales de l'Afrique n'ont pas été tracées à la Conférence de Berlin de novembre 1884-février 1885, mais dans les vingt-cinq ans qui ont suivi (Brunschwig 1971; Phimister 1995; Katzenellenbogen 1996). 75,6 pour cent des frontières, soit 60 794 km sur 80 407, ont été délimitées entre 1885 et 1914 (Foucher 1991:101). La Conférence de Berlin a principalement fourni une base légale au découpage territorial — ce qui n'est pas moins lourd de conséquences — mais elle visait plutôt à perpétuer une domination impériale *conjointe* sur l'Afrique, afin d'y réduire les risques d'affrontement direct entre armées européennes. L'objet de la Conférence était de garantir à l'ensemble des puissances signataires — Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Russie, Suède, Norvège, Turquie — la « liberté de commerce » dans les grands bassins fluviaux. Sur les 38 articles de l'Acte général de la Conférence (reproduit in Brunschwig 1971:111-28), 24 portent sur cette « liberté » dans le bassin du Congo et 8 dans celui du Niger. Seuls 2 articles portent sur les « occupations nouvelles de territoires sur la côte occidentale d'Afrique » et ils subordonnent leur enregistrement à « l'obligation

d'assurer [...] une autorité suffisante ». L'aiguïsement croissant des rivalités inter-européennes a eu raison de cette dernière disposition, qui a été largement ignorée, ou interprétée comme un niveau « minimal » d'administration. C'est donc bien l'échec de Berlin sur ce point qui a accéléré le partage.

6. Les traités du XIIe siècle entre royaumes ibériques, par exemple, se partageant par avance, au départ des croisades, les terres à prendre sur l'Islam, portaient sur des axes de progression. De même, en Atlantique, le traité de Tordesillas (1494), par lequel le pape Alexandre VI établissait à 270 milles à l'ouest des Açores la ligne de partage entre domaines espagnols et portugais, anticipait des « possessions à venir » mais ne pouvait les circonscrire en surface.
7. Au XVIIIe siècle, la différence de niveau de vie entre un docker de Liverpool ou un sans-culotte français et un paysan de Sénégambie ou du Deccan chinois « était relativement négligeable par rapport à celle qui séparait chacun d'eux de sa classe dirigeante respective » (Davis 2003:23). De telles comparaisons sont restées valables, en gros, jusqu'à la seconde moitié du XIXe siècle. Par contre, « à la fin du règne de Victoria, l'inégalité entre les nations était [devenue] aussi profonde que l'inégalité entre les classes » (*Ibid.*).
8. En référence à la « paysannerie non capturée » de Goran Hyden (1980).
9. L'expérience de la *National Boundary Commission* (NBC) du Nigéria est à cet égard stimulante. La coopération initiée depuis 1987 par la NBC avec les autorités des pays voisins a été déterminante pour normaliser les frontières nigérianes, fortement militarisées au début des années 1980. L'apaisement des relations inter-étatiques, y compris avec le Cameroun après la guerre de 1993-94, est une condition nécessaire au développement des régions transfrontalières (Asiwaju 2002).
10. On retrouve ici un biais fréquent chez les africanistes, qui tendent à « justifier » une approche anachronique du réel africain par des exemples sélectivement puisés dans l'histoire, tout en appliquant aux situations historiques considérées des grilles de lecture excessivement présentéistes. C'est en ignorant la géographie relationnelle et les chaînes de sociétés sur lesquelles nous avons insisté plus haut, que Jeffrey Herbst ramène les polites africaines, anciennes ou nouvelles, à de « petits » espaces, limités par l'incapacité des dirigeants politiques à projeter leur autorité sur de longues distances. Les quelques exceptions reconnues — Égypte ancienne, empires soudanais, Monomotapa — ne suffisent pas à le détourner d'une apologie du *small is beautiful* fondée sur des généralisations hâtives.
11. Nous distinguons selon l'usage courant le terme « somali », qualificatif ethnique, du terme « somalien », réservé à l'État et à ce qui s'y rapporte directement.
12. Décrit par certains comme « une régression [...], un retour à l'Afrique des tribus » (Woldeghiorghis 2002:55), le fédéralisme à l'éthiopienne a été salué par d'autres comme un moyen avisé d'éviter le sort des « États-nations cliniquement morts » (Wole Soyinka, cité par Babu 1995:28). La Somalie d'après Siyad Barre entre à l'évidence dans cette dernière catégorie.

13. Cette notion d'imagination territoriale renvoie à un débat important lancé par Benedict Anderson (1991 ; 1996) et Partha Chatterjee (1993 ; 1996). Anderson appelle « communauté imaginée » toute communauté dont les membres sont trop nombreux pour se connaître personnellement. Considérant les nations comme de telles communautés, cet auteur avance à partir d'exemples asiatiques que la progression des imaginaires nationalistes et du sentiment national parmi les peuples colonisés s'est appuyée sur trois « institutions » principales : les cartes (des pays à décoloniser), les recensements de population, et les musées. Partha Chatterjee lui a répondu par une critique cinglante : si la voie du nationalisme était si balisée, et ses formes connues d'avance, que resterait-il alors à imaginer ? Les peuples anciennement colonisés peuvent-ils s'imaginer autrement que dans des cadres territoriaux dérivés de la cartographie coloniale ? La position de notre groupe de travail, dans ce débat, est que les territoires désormais « décolonisés » restent des espaces imaginés par différentes communautés imaginées, non seulement dans des contours dont l'ajustement s'avère plus ou moins problématique, mais selon différentes formes d'imagination territoriale. D'où la nécessité de décoloniser nos conceptions du territoire.

Bibliographie

- Agnew, John et Stuart Corbridge, 1995, *Mastering Space. Hegemony, Territory and International Political Economy*, Londres, Routledge.
- Ajayi, J.F. Ade et Michael Crowder, 1985, *Historical Atlas of Africa*, Ibadan, Longman.
- Akoha, Albert Bienvenu, 1994, « Les systèmes graphiques de l'Afrique précoloniale », pp.283-312 in P. Hountondji (éd.), *Les savoirs endogènes. Pistes pour une recherche*, Dakar, CODESRIA.
- Akokpari, John K., 2000, 'Globalisation and Migration in Africa', *African Sociological Review*, (4), pp.72-92.
- Amselle, Jean-Loup, 1985, « Ethnies et espaces : pour une anthropologie topologique », pp.11-48 in J.-L. Amselle et E. M'Bokolo (éds.), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte.
- Anderson, Benedict, 1991, *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, 2e édition revue et augmentée, Londres, Verso.
- Anderson, Benedict, 1996, 'Introduction', pp.1-16 in G. Balakrishnan (éd.), *Mapping the Nation*, Londres, Verso.
- Appadurai, Arjun, 1996, 'Sovereignty Without Territoriality: Notes for a Postnational Geography', pp.40-58 in P. Yeager (éd.), *The Geography of Identity*, Ann Arbor, University of Michigan Press.
- Ardrey, Robert, 1967, *The Territorial Imperative. A Personal Inquiry into the Animal Origins of Property and Nations*, London, Collins.
- Asiwaju, Anthony I., 2002, *Fonctionnement et gestion des « pays-frontière » en Afrique de l'Ouest*, Dakar et Paris, WABI [West African Borders and Integration], document de travail.

- Augé, Marc, 1992, *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil.
- Ayoob, Mohammed, 1995, 'The New-Old Disorder in the Third World', *Global Governance*, 1 (1), pp.59-77.
- Babu, Abdulrahman, 1995, 'Time to Rebuild Africa', *New African*, November, p. 28.
- Badie, Bertrand, 1995, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard.
- Bagayogo, Shaka, 1989, « Lieux et théorie du pouvoir dans le monde mandé : passé et présent », *Cahiers des Sciences humaines*, 25 (4), pp. 445-60.
- Balandier, Georges, 1988, *Le désordre. Éloge du mouvement*, Paris, Fayard.
- Bayart, Jean-François, 1996, « L'historicité de l'État importé », pp.13-39 in J.-F. Bayart (éd.), *La greffe de l'État*, Paris, Karthala.
- Bayart, Jean-François, Achille Mbembe et Comi Toulabor, 1992, *Le politique par le bas en Afrique noire. Contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala.
- Bayenda, Emma, 2003, "Why Do Niggers Not Draw Maps? The Theories of 'Innate' Wayfinding, 1500-2000", *Studies in Landscape and Society*, 3 (2), pp.3-55.
- Bazin, Jean et Emmanuel Terray (éds), 1982, *Guerres de lignages et guerres d'États en Afrique*, Paris, Éditions des archives contemporaines.
- Bello, Adebayo, 1995, 'The Boundaries Must Change', *West Africa*, 10 April, p.516.
- Bennafla, Karine, 1999, « La fin des territoires nationaux ? État et commerce frontalier en Afrique centrale », *Politique africaine*, 73, pp.25-49.
- Bennafla, Karine, 2002, *Le commerce frontalier en Afrique centrale. Acteurs, espaces, pratiques*, Paris, Karthala.
- Berman, Bruce et John Lonsdale, 1992, *Unhappy Valley. Conflict in Kenya and Africa*, vol. 1, *State & Class*, London, James Currey.
- Boltanski, Luc et Eve Chiapello, 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Bond, Patrick et Mzwanele Mayekiso, 1996, 'Developing Resistance and Resisting "Development": Reflections from the South African Struggle', *Socialist Register 1996*, pp.33-61.
- Bonneuil, Christophe, 1997, « Le jardin d'essai de Conakry. Le lieu où s'inventent les tropiques », *La Recherche*, 300, pp.76-80.
- Boureima, Alpha Gado, 1993, *Une histoire des famines au Sabel. Étude des grandes crises alimentaires (XIXe-XXe siècles)*, Paris, L'Harmattan.
- Boyer, Robert et Daniel Drache (éds), 1996, *States Against Markets: The Limits of Globalization*, Londres, Routledge.
- Brunschwig, Henri, 1971, *Le partage de l'Afrique noire*, Paris, Flammarion.
- Buisseret, David (éd.), 1992, *Monarchs, Ministers, and Maps: The Emergence of Cartography as a Tool of Government in Early Modern Europe*, Chicago, University of Chicago Press.
- Cambrézy, Luc, 2001, *Réfugiés et exilés. Crise des sociétés, crise des territoires*, Paris, Éditions des archives contemporaines.
- Castells, Manuel, 1998, *La société en réseaux. L'ère de l'information*, Paris, Fayard.

- Chang, Kuei-Sheng, 1970, 'Africa and the Indian Ocean in Chinese Maps of the Fourteenth and Fifteenth Centuries', *Imago Mundi*, 24, pp.21-30.
- Chatterjee, Partha, 1993, *The Nation and its Fragments. Colonial and Postcolonial Histories*, Princeton, Princeton University Press.
- Chatterjee, Partha, 1996, 'Whose Imagined Community?', in G. Balakrishnan (éd.), *Mapping the Nation*, Londres, Verso, pp.214-25.
- Cissé, Daniel Amara, 1988, *Histoire économique de l'Afrique noire*, t. 3, *Economies et sociétés médiévales de l'Afrique noire sub-saharienne (de 622 à 1794)*, Abidjan et Paris, Presses Universitaires et Scolaires d'Afrique, L'Harmattan.
- Clapham, Christopher, 1999, 'Boundaries & States in the New African Order', in D.C. Bach (éd.), *Regionalisation in Africa. Integration & Disintegration*, Oxford et Bloomington, James Currey et Indiana University Press, pp.53-66.
- Colson, Elizabeth, 1971, 'The Impact of the Colonial Period on the Definition of Land Rights', in V. Turner (éd.), *Colonialism in Africa, 1870-1960*, vol. 3., *Profiles of Change: African Society and Colonial Rule*, Cambridge, Cambridge University Press, pp.193-215.
- Cooper, Frederick, 2001, « Le concept de mondialisation sert-il à quelque chose ? Un point de vue d'historien », *Critique internationale*, 10, pp.101-24.
- Cormack, Lesley B., 1997, *Charting an Empire. Geography at the English Universities, 1580-1620*, Chicago, University of Chicago Press.
- Crosby, Alfred, 1986, *Ecological Imperialism: The Biological Expansion of Europe, 900-1900*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Das, Arvind N., 2002, 'The End of Geography', *Biblio*, numéro spécial : 'Cosmopolitanism and the Nation-State', mars-avril, pp.34-36.
- Davis, Mike, 2003, *Génocides tropicaux. Catastrophes naturelles et famines coloniales (1870-1900). Aux origines du sous-développement*, Paris, La Découverte.
- Deutsch, Jan-Georg et Brigitte Reinwald (éds), 2002, *Space on the Move. Transformations of the Indian Ocean Seascape in the Nineteenth and Twentieth Century*, Berlin, Klaus Schwarz.
- Dijkink, Gertjan, 1996, *National Identity and Geopolitical Visions. Maps of Pride and Pain*, Londres et New York, Routledge.
- Di Méo, Guy, 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan.
- Diouf, Mamadou (éd.), 1999, *L'historiographie indienne en débat. Colonialisme, nationalisme et sociétés postcoloniales*, Paris et Amsterdam, Karthala et Sefhis.
- Driver, Felix, 1992, 'Geography's Empire: Histories of Geographical Knowledge', *Environment and Planning D: Society and Space*, 10, pp.23-40.
- Edney, Matthew H., 1997, *Mapping an Empire. The Geographical Construction of British India, 1765-1843*, Chicago et Londres, Chicago University Press.
- Eyoh, Dickson, 1999, 'Community, Citizenship, and the Politics of Ethnicity in Post-Colonial Africa', in E. Kalipeni et P.T. Zeleza (éds), *Sacred Spaces and Public Quarrels*.

- African Cultural and Economic Landscapes*, Trenton et Asmara, Africa World Press, pp.271-300.
- Fall, Ibrahima, 1972, « Contribution à l'étude du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes en Afrique », thèse de droit, Université de Paris I.
- Fall, Yoro K., 1982, *L'Afrique à la naissance de la cartographie moderne. Les cartes majorquines: XIVe-XVe siècles*, Paris, Karthala et Centre de recherches africaines.
- Farah, Nuruddin, 1986, *Maps*, roman, Londres, Picador, trad. française 1994 : *Territoires*, Paris, Le Serpent à Plumes.
- Foucher, Michel, 1991, *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, 2e édition revue et augmentée, Paris, Fayard.
- Fukuyama, Francis, 1992, *The End of History and the Last Man*, Londres, Hamish.
- Gascon, Alain 1995, « Les cartes, les mythes et la Bible. La manipulation des cartes ethnolinguistiques et religieuses en Éthiopie », in L. Cambrézy et R. de Maximy (éds), *La cartographie en débat. Représenter ou convaincre*, Paris, Karthala et Orstom, pp.31-46.
- Giddens, Anthony, 1985, *The Nation-State and Violence*, Cambridge, Polity Press.
- Godinho, Vitorino Magalhães, 1983, « Entre mito e utopia: os descobrimentos, construção do espaço e invenção da humanidade nos séculos XV e XVI », *Revista de História Económica e Social*, 12, pp. 1-43.
- Gregory, Derek, 1994, *Geographical Imaginations*, Cambridge [Mass.] et Oxford, Blackwell.
- Guenée, Bernard, 1986, « Des limites féodales aux frontières politiques », in P. Nora (éd.), *Les lieux de mémoire*, t. 2, *La Nation*, vol. 2, *Le matériel*, Paris, Gallimard, pp.11-34.
- Hagberg, Sten et Alexis B. Tengan, 2000, 'Introduction: Coping with Cosmology and Geography', in S. Hagberg et A.B. Tengan (éds), *Bonds and Boundaries in Northern Ghana and Southern Burkina Faso*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, pp.9-30.
- Harley, J. Brian, 1988, 'Maps, Knowledge and Power', in D. Cosgrove and S. Daniels (éds), *The Iconography of Landscape. Essays on the Symbolic Representation, Design and Use of Past Environments*, Cambridge, Cambridge University Press, pp.277-312.
- Harvey, David, 1990, 'Between Space and Time: Reflections on the Geographical Imagination', *Annals of the Association of American Geographers*, 80 (3), pp. 418-34.
- Haupt, Georges, Michael Löwy et Claudie Weill, 1997, *Les marxistes et la question nationale*, Paris, L'Harmattan.
- Herbst, Jeffrey, 2000, *States and Power in Africa. Comparative Lessons in Authority and Control*, Princeton, Princeton University Press.
- Hirschman, Albert O., 1978, 'Exit, Voice and the State', *World Politics*, 31 (1), pp.90-107.
- Hyden, Goran, 1980, *Beyond Ujamaa in Tanzania. Underdevelopment and Uncaptured Peasantry*, Londres, Heinemann.
- Jacob, Christian, 1992, *L'empire des cartes. Approche théorique de la cartographie à travers l'histoire*, Paris, Albin Michel.
- Jobe, Salamina E., 1995, 'Hutu State, Tutsi State', *New African*, juillet, p.20.

- Kain, Robert J.P. et Elizabeth Baigent, 1992, *The Cadastral Map in the Service of the State*, Chicago, University of Chicago Press.
- Katzenellenbogen, Simon, 1996, 'It Didn't Happen at Berlin. Politics, Economics and Ignorance in the Setting of Africa's Colonial Boundaries', in P. Nugent and A.I. Asiwaju (eds), *African Boundaries, Barriers, Conduits and Opportunities*, London, Pinter, pp.21-31.
- Kern, Stephen, 1983, *The Culture of Time and Space, 1880-1918*, Cambridge [Mass.], Harvard University Press.
- Ki-Zerbo, Lazare, 1998, « Marc au-delà de Marc : le fédéralisme personnaliste vu de Ouagadougou », *L'Europe en formation*, 309, pp.79-94.
- Kopytoff, Igor, 1987, 'The Internal African Frontier: The Making of African Political Culture', in I. Kopytoff (éd.), *The African Frontier: The Reproduction of Traditional African Societies*, Bloomington, Indiana University Press, pp.3-84.
- Kuklinski, Antoni R. (éd.), 1990, *Globality Versus Locality*, Varsovie, University of Warsaw, Institute of Space Economy.
- Kureishi, Hanif, 1991, *The Buddha of Suburbia*, roman, London, Faber and Faber.
- Leach, Melissa et Robin Mearns (eds), 1996, *The Lie of the Land. Challenging Received Wisdom on the African Environment*, Oxford, James Currey.
- Lefebvre, Henri, 1974, *La production de l'espace*, Paris, Anthropos.
- Lévy, Jacques, 1994, *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Lévy, Jacques, 2003, « Territoire », in J. Lévy et M. Lussault (eds), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, pp.907-10.
- Magdoff, Harry, 1978, *Imperialism: From the Colonial Age to the Present*, New York, Monthly Review.
- Mahjoub, Jamal, 1993, 'The Cartographer's Angel', *New African*, 306, pp.33-36.
- Malkki, Liisa H., 1995, *Purity and Exile. Violence, Memory, and National Cosmology among Hutu Refugees in Tanzania*, Chicago, University of Chicago Press.
- Mamdani, Mahmood, 1996, *Citizen and Subject. Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*, Princeton, Princeton University Press.
- Mazrui, Ali A., 1993, « Nouvelles frontières africaines », *Courrier international*, 16 septembre, pp.35-37.
- Mbembe, Achille, 1990, « L'Afrique noire va implorer », *Le Monde diplomatique*, avril, pp.10-11.
- Meagher, Kate, 1993, 'Informal Integration or Economic Subversion ? The Development and Organization of Parallel Trade in Sub-Saharan Africa', communication à la conférence de la CEDEAO et du CRDI sur L'intégration de l'Afrique de l'Ouest, Dakar, 11-13 janvier.
- Meillassoux, Claude, 1986, *Anthropologie de l'esclavage. Le ventre de fer et d'argent*, Paris, PUF.

- Messara, Antoine Nasri, 1987, « Principe de territorialité et principe de personnalité en fédéralisme comparé », in T. Fleiner-Gerster et S. Hutter (éds), *Fédéralisme et décentralisation*, Éditions universitaires de Fribourg, pp.447-80.
- Mukerji, Shandra, 1985, « Voir le pouvoir : la cartographie au début de l'Europe moderne », *Culture technique*, 14, pp.208-23.
- N'Gaidé, Abderrahmane, 2004, « Les territoires de l'exil. Pratiques de l'espace public en situation de diaspora », Bordeaux, CEAN, proposition de recherche.
- Nicotet, Claude, 1988, *L'inventaire du monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Paris, Fayard.
- Nugent, Paul et A.I. Asiwaju (éds), 1996, *African Boundaries. Barriers, Conduits and Opportunities*, Londres, Pinter.
- Nyamnjoh, Francis B., 2003, ' Globalization, Boundaries, and Livelihoods: Perspectives on Africa ', *Philosophia Africana*, 6 (2), pp. 1-18.
- O'Brien, Richard, 1992, *Global Financial Integration: The End of Geography*, London: Pinter.
- Obstfeld, Maurice et Alan M. Taylor, 2004, *Global Capital Markets. Integration, Crisis, and Growth*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Okoye, Ikem Stanley, 1997, ' History, Aesthetics and the Political in Igbo Spatial Heterotopias ', *Paideuma*, 43, pp.75-91.
- Parekh, Bikhu, 1995, ' Ethnocentricity of the Nationalist Discourse ', *Nations and Nationalism*, 1 (1), pp.25-52.
- Phimister, Ian, 1995, ' Africa Partitioned ', *Review*, XVIII(2), pp.355-81.
- Plasseraud, Yves, 2000, « L'histoire oubliée de l'autonomie culturelle », *Le Monde diplomatique*, mai, pp. 16-17.
- Ranger, Terence, 1983, 'The Invention of Tradition in Colonial Africa', in E. Hobsbawm and T. Ranger (éds), *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, pp.211-262.
- Ranger, Terence, 1993, 'The Invention of Tradition Revisited: The Case of Colonial Africa', in T. Ranger et O. Vaughan (éds), *Legitimacy and the State in Twentieth-Century Africa*, London: Macmillan, pp.62-111.
- Retaillé, Denis et Elian Guillas, 1989, « Les identifications ethniques dans l'espace Sahara-Sahel. L'apport d'une géographie méridienne », in J.-P. Chrétien (éd.), *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala et ACCT, pp.61-75.
- Retaillé, Denis, 1993, « Afrique: le besoin de parler autrement qu'en surface », *EspacesTemps*, 51-52, pp. 52-62.
- Richeson, Allie Wilson, 1966, *English Land Measuring to 1800: Instruments and Practices*, Cambridge [Mass.], Society for the History of Technology, MIT Press.
- Ruggie, John Gerard, 1993, 'Territoriality and Beyond: Problematizing Modernity in International Relations', *International Organization*, 47(1), pp.139-74.
- Said, Edward W., 1994, *Culture and Imperialism*, Londres, Vintage.

- Saldanha, Arun, 1999, 'Notes on Place', <cal.ulb.ac.be/~jteurlin/Publications/Arunnotesonplace.html>, août.
- Schough, Katarina, 2004, 'Oral Geographies. Charting the Spatiality of Landscape Telling', European Social Science History Conference, Berlin, 24-27 mars.
- Sen, Amartya, 1984, *Poverty and Famines. An Essay on Entitlement and Deprivation*, Oxford, Oxford University Press.
- Shore, A. F., 1987, 'Egyptian Cartography', in J.B. Harley and D. Woodward (eds), *The History of Cartography*, vol. 1, *Cartography in Prehistoric, Ancient, and Medieval Europe and the Mediterranean*, Chicago and London, University of Chicago Press, pp.117-29.
- Stone, Jeffrey C., 1995, *A Short History of the Cartography of Africa*, Lewiston [NY], Edwin Mellen Press.
- Storey, David, 2001, *Territory. The Claiming of Space*, Harlow, Prentice Hall.
- Tarrius, Alain, 2002, *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, Balland.
- Théry, Hervé et Roger Brunet, 1993, « Territoire », in R. Brunet et al., *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, 3e édition, Montpellier, Reclus, pp.480-81.
- Tizon, Philippe, 1996, « Qu'est-ce que le territoire ? », in G. Di Méo (éd.), *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan, pp.17-34.
- Tolmacheva, Marina, 1991, 'Ptolemaic Influence on Medieval Arab Geography. The Case Study of East Africa', S.D. Westrem (éd.), *Discovering New Worlds*, New York, Garland, pp.125-41.
- Uzoigwe, Godfrey N., 1989, « Partage européen et conquête de l'Afrique : aperçu général », pp.40-60 in A.A. Boahen (éd.), *Histoire générale de l'Afrique*, vol. VII, édition abrégée, Paris, Présence Africaine, EDICEF et UNESCO.
- Von Oppen, Achim, 2003, 'Bounding Villages. The Enclosure of Locality in Central Africa, 1890s to 1990s', thèse d'habilitation, Humboldt-Universität, Berlin.
- Wilks, Ivor, 1992, 'On Mentally Mapping Greater Asante: A Study of Time and Motion', *Journal of African History*, 33 (2), pp.175-90.
- Woldeghiorghis, Mebrahtu, 2002, 'The Geographical Imagination of Menelik II', *Geolab Newsletter*, 2, pp.39-55.
- Young, Crawford, 1989, 'Self-Determination, Territorial Integrity and the African State System', in F.M. Deng and W.I. Zartman (eds.), *Conflict Resolution in Africa*, Washington, Brookings, pp.320-46.
- Zezeza, Paul Tiyambe, 1993, *A Modern History of Africa*, vol. 1, *The Nineteenth Century*, Dakar, CODESRIA.
- Zezeza, Paul Tiyambe, 1994, 'Review Essay: African Studies and the Disintegration of Paradigms', *Africa Development*, XIX (4), pp. 179-93.
- Zezeza, Paul Tiyambe, 2003, *Rethinking Africa's Globalization*, vol. 1, *The Intellectual Challenges*, Trenton and Asmara, Africa World Press.